CHANOINE F. COUTIN
Président de l'Académie Salésienne

MONOGRAPHIE

DE

BALMONT-en-GENEVOIS

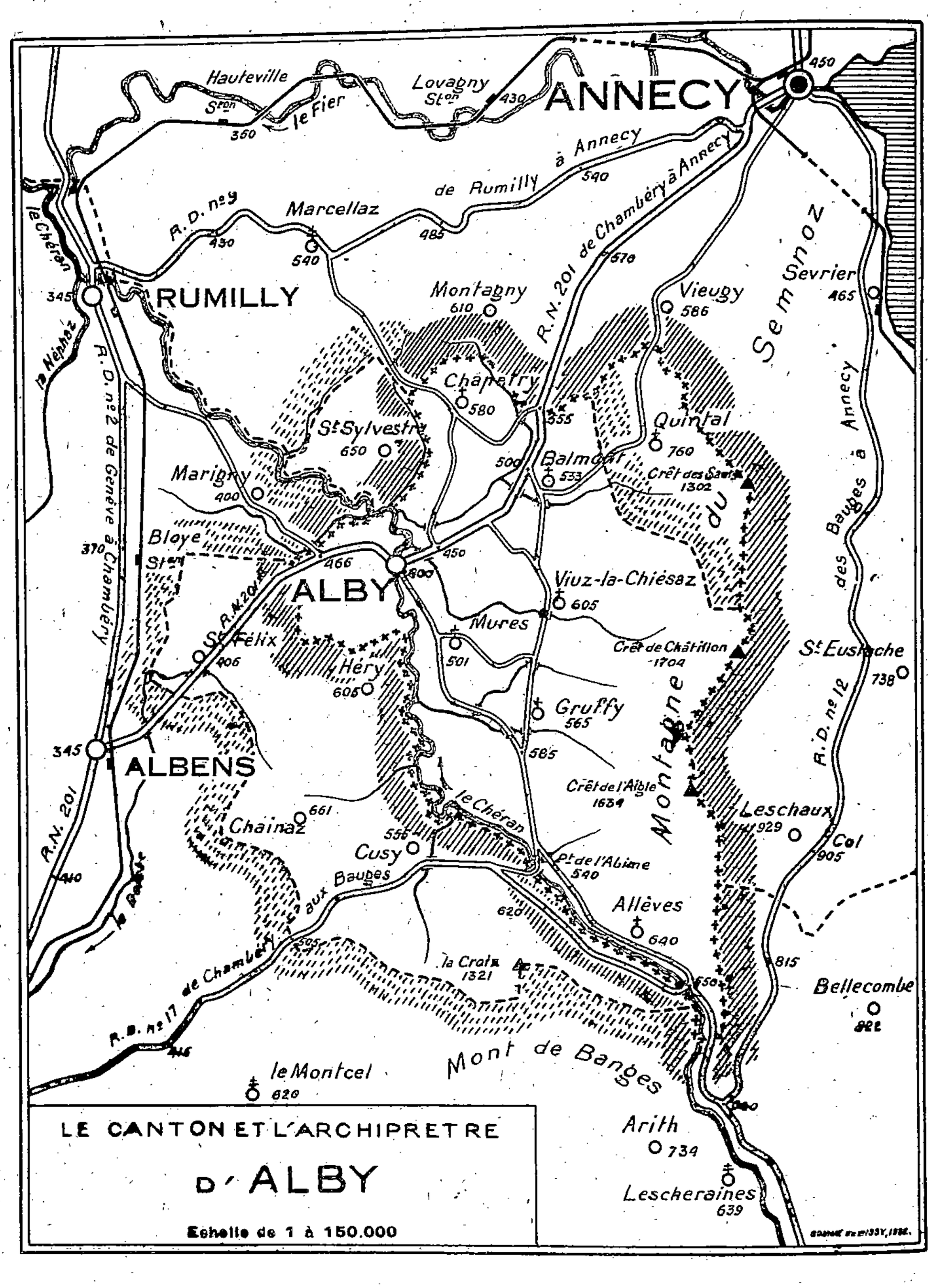

LE CANTON ET L'ARCHIPRETRE D'ALBY

Echelle de 1 à 150.000

PREFACE

La monographie de Balmont était sur le chantier depuis une quinzaine d'années. Dès que l'Histoire d'Alby et d'Allèves eurent parus dans les volumes de l'Académie Salésienne, M. l'Abbé Pettex, le très regretté curé de Balmont, avait manifesté le désir de voir paraître une monographie de sa paroisse. A cet effet, il nous communiqua un Registre qui contient des renseignements très intéressants sur la grande Révolution, le rattachement de la paroisse de Balmont à celle de Quintal (1801-1813), à celle de Viuz (1813-1825), à celle de Quintal (1825-1864). L'arrivée de M. le Curé Balleydier en Novembre 1864 rend à Balmont son indépendance et la paroisse, sous la direction de son vaillant pasteur, élève une église neuve qui sera ouverte au culte en 1868.

Les Visites Pastorales faites de 1411 à 1793 nous ont fourni les documents nécessaires sur la vie paisible de cette paroisse avant la Grande Révolution. Néanmoins, son repos fut troublé à chaque invasion française ou espagnole par les longs convois de troupes qui se déplaçaient entre Chambéry et Annecy pour envahir ensuite le Faucigny et le Chablais. Dernièrement encore, au mois d'Août 1944, le village de Chaux fut témoin d'un combat meurtrier, où les Français chassèrent les derniers soldats allemands de la Savoie, occupée depuis plus de deux années.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la paroisse de Balmont se retrouve malheureusement dans la même situation qu'en 1801 ; son presbytère si hospitalier pendant

CHAPITRE PREMIER

Balmont-Paroisse avant la Révolution

Origine. — Etymologie. — Situation géographique.

Placé au carrefour de deux routes très anciennes Balmont est peut-être le premier village bâti au pied du Semnoz. Son nom d'ailleurs semble l'indiquer ; les vieux parchemins nous le présentent toujours avec l'appellation : *Bellimontis* pour indiquer qu'il personnifie en quelque sorte cette belle montagne du Semnoz, appelé aujourd'hui *le Righi de la Savoie.*

Au temps des Romains, la voie qui reliait Annecy (Boutæ) à Chambéry (Lémenc) passait par Balmont-Gruffy et Cusy. Lorsque les Gaulois construisirent Alby, ils créèrent une bifurcation à Balmont pour être en relation directe avec Annecy (1).

Balmont est nommé dans le plus vieux document écrit que nous possédions sur l'époque des Carolingiens ; c'est la donation faite le 17 Janvier 867 par Lothaire II à sa femme répudiée Thietberge, des domaines d'Annecy, Balmont, etc... (2).

Cette commune est limitée au Nord par Vieugy, à l'Est par Quintal ; au Sud par Viuz et à l'Ouest par Chapeiry.

---

(1) Rev. Sav., 1894, p. 11 ; 1896, p. 336 ; 1898, p. 274.
(2) Mercier, Souvenirs, p. 21.

80 années successives (1864-1944) est maintenant fermé ; l'église reçoit rarement la visite du prêtre chargé de desservir Viuz ou Mûres ; les habitants sont de nouveau condamnés à recourir au dévouement des prêtres voisins pour administrer les sacrements à leurs malades. Tout le monde attend avec impatience l'arrivée d'un Père de famille qui réunisse autour de lui tous ses enfants. Nous souhaitons de tout cœur que cette attente ne soit pas trop longue.

Annecy, 20 Mai 1945.

Chanoine COUTIN,

Président de l'Académie Salésienne.

Sa superficie n'est que de 251 hectares. L'altitude est de 533 m. à l'église et 578 m. au village de Mécla.

Hameaux. — Ils sont au nombre de 6, savoir : Balmont, chez Paccot, Méclaz, Chaux, Côte de Chaux et les Moulins.

Population. — En 1581, Balmont comptait 26 feux ; en 1608 : 14 ; en 1765 ; 26 feux avec 100 âmes ; en 1789 : 27 feux avec 115 âmes ; en 1864 : 209 habitants ; en 1931 : 173 ; en 1936 : 168.

Paroisse. — Elle faisaitt partie du 7e décanat, avant la Revolution ; ensuite de la 22e Mission et actuellement du 29e Archiprêtré. On la comptait dans la 3e Classe.

Présentation et nomination. — Le 23 Juin 1640, Mgr Just Guérin allait terminer la visite pastorale de Balmont lorsqu'il vit s'avancer le Chan. Hilaire Furier, député du Chapître de la Collégiale de N. D. d'Annecy. Il demandait mention expresse, dans le procès-verbal de cette visite, du *droit de nomination* à la dite cure appartenant au Chapître précité. L'Evêque invita le demandeur à fournir des preuves de ce privilège. La preuve parut si faible que, par sentence du 4 Juin 1642, la Collégiale fut déboutée de ses prétentions. Aussitôt, elle interjetta appel comme d'abus, puis, mieux informée, le 20 Juillet suivant, elle prend le parti d'accommodement. Renonçant à faire desservir Balmont par l'un de ses membres ou par un prêtre idoine à son choix, le Chapitre ne se réserva plus que *le Droit de Présentation,* ce qui lui fut accordé (3.

Registres Paroissiaux. — Ils ne sont pas très anciens, puisque l'Inventaire de 1722 nous dit que le premier baptême enregistré est du 6 Janvier 1691.

Inventaires anciens. — La paroisse en possède 3 ; le 1er fut fait en 1722, après la mort de Rd Bocquet ; le 2e, le 12 Mai 1784 et le 3e, le 18 Avril 1789.

---

(3) En 1581, le Curé de Balmont payait une redevance annuelle de 20 coupes de bled à la Collégiale d'Annecy, dont l'origine remonte au XIIIe siècle. La Collégiale avait plusieurs reconnaissances de 1400 à 1500 et fulmination d'une Bulle de 1458.

Paroisse. — Balmont a toujours été paroisse et les visites pastorales s'y sont faites régulièrement comme ailleurs.

Au Concordat de 1801, par suite de la pénurie de prêtres, Balmont fut rattaché à Quintal. Ses préférences la portaient surtout vers celle de Viuz (4), à cause de la facilité des communications Aussi, le 12 Mars 1825, Balmont nomme deux procureurs chargés d'obtenir « de Mgr l'Evêque d'Annecy que leur commune reste réunie pour le spirituel à celle de Viuz, comme elle l'est depuis environ 10 ans, et qu'elle ne soit point annexée à celle de Quintal ». Mais ce à quoi Balmont tenait beaucoup plus c'est de recouvrer son indépendance, et nous la verrons, de 1849 à 1864, poursuivre ce but avec une inlassable patience.

Visites Pastorales. — La paroisse de Balmont fut visitée régulièrement par les évêques de Genève, chaque fois qu'ils venaient dans l'Archiprêtré d'Alby, savoir :

Au XIV^e^ siècle, 5 fois : 1411, 1414, 1445, 1471 et 1481.
Au XV^e^ siècle, une fois seulement, en 1581.
Au XVI^e^, 5 fois : en 1608, 1640, 1667, 1671 et 1688.
Au XVIII^e^, 2 fois : en 1719 et 1769.
Au XIX^e^, 3 fois : 1869, 1881 et 1889.
Au XX^e^, le 18 Mai 1920.

Le procès-verbal de chacune de ces visites contient des renseignements intéressants que nous avons résumés en étudiant l'état de la paroisse au cours des temps.

Pour donner une idée très exacte des renseignements ordinaires fournis par ces visites, nous donnons in-extenso celle qui fut faite par St François de Sales.

Du quattorzieme octobre mil six cents et huict.

A visité leglise parrochiale de Balmont, près de Necy, en presence de Murgier, scindique, et de Nicollas Mestral faisant au nom de Georges Chappuis, aussi scindique, Pierre

---

(4) De 1813 à 1825, Balmont est rattaché à Viuz qui veut bâtir une église. Balmont ne veut participer aux frais et revient à Quintal,

de Longeret et Antoenne Chappuis, Delaquelle est recteur ven. messire George Vincent, dès environ vingt ans, deuement institué et résident.

Charge du Curé.

Le curé est chargé de célébrer une basse messe les jours de festes, dimenches et solennes - les dicts jours solennes, outre la dicte messe, mattines et vespres - et la passion, dès une feste de Sainte Croix jusques à l'autre - le lundy, une messe basse pour les Trespassés - pendant l'octave de Nostre Seigneur, complie et la benediction - les autres jours, à dévotion.

Revenu.

Le revenu du curé consiste en une maison presbitérale contiguë à l'église, preste à tomber, jardin, sept ou huict journaulx de terre, six seytorées de pré. Les dixmes, ès lieux de Chouly et de Meclard, sont perceupts par les seigneurs de Nostre Dame du Puis, sur lesquels le curé retire quattre couppes de froment et quattre couppes avoenne, ladicte couppe d'avoenne à raison de sept quarts la couppe. Le reste des dixmes est perceupt par le curé, à raison d'unze gerbes l'une. Perçoipt en outre la moitié du dixme de Vezenet (Vésine) avec le curé de Sappeyrier (Chapeiry), de tous grains, à raison que dessus, de valeur environ vingt couppes avoenne et seigle. Il y a, en la dicte parroche, quattorze feus ou environ, de chacun desquels le curé retire, aux festes de Pasques, un quart argent. Lequel revenu est souffisant pour entreténement et par ce a demandé portion congrue contre le Seigneur du Puis et prieur de la Chiésaz, et Chappitre de Nostre Dame de la ville de Necy.

Injonctions.

Le curé aura quattre livres, quattre purificatoires, fera couvrir le *Sancta Sanctorum* et la cure, fera perquisition des droicts, iceulx rénovés dans six mois. Les parrochains feront fère un tabernacle pour reposer le Sainct Sacrement,

auront un voyle pour mettre sur iceluy, un missel, un manuel à l'usage de Trente, un confaron, une chasuble de camelot blanc, une estaule et manipule, deux nappes, six serviettes, une (pour) communier, deux campanettes, deux chandeliers d'érain, feront plastrir et blanchir la nef, les chàssis d'icelle de toile cirée, et l'inventaire des meubles, dans six mois. Et sont tenus les parrochains au luminaire de la lampe.

Nota. — Le même procès-verbal est répété textuellement au folio 565 du Registre, mais la visite aurait eu lieu, non plus le 14, mais le samedi 18 Octobre.

St François qui avait commencé cette tournée de confirmation par Balmont, la continua le lendemain 19 à Allèves et Gruffy ; le 20, à Viuz et Mûres ; le 21, à Chapeiry et Montagny ; le 22, il visite 4 paroisses : St Sylvestre, Etercy, Chavanod et Lovagny. Il la termina le 28 Octobre après avoir parcouru une bonne partie de l'archiprêtré de Rumilly et Vaulx.

Revenus de la Paroisse. — Deux faits prouvent que le bénéfice de Balmont n'était pas riche ; à chaque visite, le pauvre curé réclamait sa *portion congrue.* Lorsqu'il y avait lieu, pour un nouveau curé, de prendre ses provisions à Rome, il en était dispensé à cause des frais considérables qu'entraînaient ces institutions.

Voici maintenant quelles étaient les sources de *revenu fixe* du curé de Balmont :

Pré de 4 journaux 1/2 au Grand Rè, sur lequel est pris le jardin de la cure.
Pré de 1 journ. au Paray ou Parruet.
Pré-marais de 332 toises au Marais de Balmont.
Champ de 4 journ. 1/2 au Grand-Champ.
Autre champ de 2 journ. 1/2 aux Frésiers.
Autre champ de 1 journ. 1/2 au Moulin.
(Toutes ces terres sont du patrimoine ancien).
Champ de 2 journaux vers les Combes.
Pâturage de 128 toises, au même endroit.
Broussailles de 165 toises, idem.

Ces trois dernières pièces, qui ne sont pas d'ancien patrimoine, peuvent rendre 6 coupes de blé, mesure d'Annecy, 3 charretées de foin et 1 de marais.

La dîme. — Le curé est seul décimateur dans toute la paroisse. Les Visites portent que la dîme est dûe de toutes sortes de blés et légumes et du chanvre, à la réserve des pesettes, lentilles et millet et que c'est à raison d'onze l'une, excepté les biens du Seigneur de Quintal situés rière Méclaz, qui sont à la cote 18 à choisir, ainsi qu'est porté par les susdites Visites et un traité fait entre Rd Domenge, curé de Balmont et Nᵉ Guillaume de Méclard, Sgr de Quintal, du 21 Juil. 1663, Vibert, not.

Cette dîme peut rendre 30 coupes de tous grains, mesure d'Annecy, dont presque les 3/4 en froment.

Ledit curé perçoit encore la dîme du vin, à raison de 3 pots d'Alby, par sommée. Il perçoit encore la moitié de la dîme de Vésines, par indivis avec le curé de Chapeiry qui en perçoit l'autre moitié. Le curé de Balmont perçoit seul la dîme des légumes et du chanvre, à la cote 11 pour le tout, mais les habitants de Vésines ne payent la dîme des légumes et du chanvre qu'à la cote 22. Cette dîme peut rendre par communes années 6 coupes de tous grains, mesure d'Annecy, dont les 3/4 pour le moins en froment.

Le curé de Balmont perçoit de plus la dîme des champs appelés de l'Evêchat et à l'Epine, rière Montagny, soit le revenu de 1/4 de froment.

Toutes ces dîmes s'ascensent ordinairement, et quelquefois on les fait ramasser par des ouvriers (5).

Quand les cultivateurs défrichent quelque terre qui n'a pas été cultivée de temps immémorial, alors ledit cultivateur perçoit pendant 3 ans le fruit de sa peine sans payer la dîme sur la dite terre défrichée, mais après 3 ans, il en paye la dîme à l'accoutumée.

---

(5) Rd Amblardet, curé de 1668 à 1700 dîmait sur les biens de l'Abbaye de Ste Catherine, au village de Chambère, contre la volonté de la mère de Ballon, Abbesse, qui intenta un procès devant le Sénat. Elle le perdit.

Prémices. — On voit par les anciennes Visites que le Curé de Balmont percevait autrefois 1/4 de froment par maison pour prémice, mais il n'en perçoit plus depuis longtemps.

Il y a *un fief* qui appartient à la cure de Balmont, rénové par Me Richard Méclard en 1519, dont on ne perçoit rien, les reconnaissances n'étant pas signées.

« Rd Josserand, mon prédécesseur, a marqué que les nommés Remondet ont donné anciennement une parcelle de champ sans qu'on n'en aie aucun acte, ni qu'il en soit parlé dans aucune visite ; que c'est pour cela que l'on fait tous les dimanches une station sur la tombe desdits Remondet, et que ladite parcelle peut produire annuellement 3 livres. » (Etat de 1789, Astruz, curé).

Le curé perçoit encore pour *le ressat,* aux fêtes de Pâques, six œufs par maison ou 5 liards.

A la visite de 1608, le curé retire 4 coupes de froment et autant d'avoine, cette dernière coupe étant de 7 quarts, sur les dîmes perçues par les Sgrs de N. D. du Puy en Auvergne, savoir les Chanoines de la Cathédrale, qui possédaient Méclaz.

« A la Visite de 1769, ont comparu les syndic, conseillers et paroissiens, lesquels ont protesté vouloir se maintenir dans la possession où ils sont de ne payer la dîme de l'orge et avoine mêlés de pesettes, lorsque les pesettes dominent ou sont en égale quantité avec le grain, et le Rd Curé a fait ses protestes au contraire. »

« Le 18 Mars 1872, le Président de la République autorise le desservant de la succursale de Balmont à accepter la constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 180 fr. au capital de 3.600 fr., créée au profit des titulaires successifs de la dite succursale, à titre de supplément de traitement par la Dame Veuve Longeray et 39 autres habitants de la Commune de Balmont, suivant acte notarié du 29 Sept. 1864. » (Arch. Ev.).

Revenu casuel. Offrandes. — Le Rd Curé perçoit quelques œufs à la bénédiction des granges et des maisons ; un

franc aux relevailles et quelques pièces de 5 centimes à l'exposition des reliques, aux jours de la St Antoine et de l'Assomption. Aux mariages et baptêmes, une petite offrande au baisement de l'autel par les parrains et les marraines et les époux (Etat de Rd Balleydier).

L'Etat de 1789 indique que le Rd Curé percevait 2 sols pour les baptêmes, 24 sols pour les proclamations de bans, 6 sols pour la bénédiction des accouchées, et chacun donne selon sa dévotion à la bénédiction des granges.

Sépultures. — Pour les sépultures de chaque communiant le curé perçoit 12 livres et 12 sols, avec le luminaire, le drap qu'on met sur la bière et la serviette dont on couvre la croix ; et c'est tant pour la lévation du corps que pour la célébration de 9 messes basses, et pour les stations que l'on fait chaque dimanche pandant l'annuel. Pour la sépulture de ceux qui ne communient pas, c'est 26 sols et l'on perçoit aussi le linge qu'on met sur la bière, et celui dont on couvre la croix, et le luminaire. Et tout ce que dessus, c'est outre les 2 sols pour les Registres (Etat de 1789).

Pour les sépultures, on est en usage d'aller prendre les corps des grandes personnes et même des enfants pour l'ordinaire, suivant la prescription des Constitutions Synodales. On ne fait aucun enterrement dans l'église. On dit les Vêpres des Morts tous les dimanches de Carême et on chante *Libera me* après.

Boîte des âmes. — Le Rd Curé perçoit ce qui provient de cette Boîte et dit autant de messes qu'il y a de rétributions, à raison de 8 sols chacune (1769).

Confréries. — « Il y a dans cette église la Confrérie du St Scapulaire, soit de N. D. des Carmes. Elle n'a ni statuts, ni indulgences, ni revenus et je ne sais où mon prédécesseur a vu que la dite Confrérie a été érigée le 15 mars 1670.

« Il n'y a d'autre chapelle dans cette église que ce que les confrères et sœurs, ou même d'autres particuliers veulent bien donner pour y entretenir le luminaire. » (Etat de 1789).

Dans sa visite de 1667, Mgr d'Arenthon encourageait le Rd Curé de créer une Confrérie du St Sacrement ou du St Rosaire « pour provoquer les paroissiens à la dévotion. Cette confrérie sera érigée dans la chapelle de la nef qui n'a ni patron ni recteur, et dédiée à St Jean-Baptiste. »

Fondations. — 1°) Nicolas Masson, par contrat du 28 Fév. 1744, Mauris not., a donné un pré-marais, lieu dit « Marais de Balmont », d'une contenance de 3/4 de seytorée, n° 142 de la mappe. Revenu annuel, une petite charretée de gros marais. Charge : 3 messes basses avec un *De Profundis*, à basse voix, après chaque messe. Cette fondation n'est point homologuée, mais on l'acquitte exactement (Etat de 1789) - (Tab. d'Annecy, I, 345).

II°) Le 25 Mai 1850, Dame Duvivier, Veuve Morel, lègue 400 fr. à la Chapelle de Balmont avec charge de dire des messes basses en l'honneur de la Ste Vierge, de Ste Anne, St Joseph et St François de Sales.

III°) Rd Balleydier nous dit, d'après la tradition, que les terres où étaient bâties autrefois granges et écurie de la curé, au levant de l'église, avaient été données pour l'institution de l'Office des Morts. On a retrouvé les vieux tuyaux en gravier et chaux hydraulique qui amenaient l'eau dans ces bâtiments.

IV°) En 1781, la lampe du sanctuaire avait un revenu annuel de 17 sous.

V°) Rd Balleydier a fait déchiffrer plusieurs titres de fondations, concernant la chapelle St Jean-Baptiste de Balmont, annexée à l'Eglise. Le 7 Avril 1735, cette chapelle avait pour recteur, Noble Messire Nicolas de Jussi, curé de Balmont. On trouve plusieurs fondations faites par un Masson de la Chanson et les nobles de Méclard, Aymon de Pierre à Feu, Comte de Vars, de la Rochette chevalier ; Jean-Pierre Châtelain ; Jean Jeanneret ; Jacques Châtelain qui payaient des censes sur différentes terres situées à Montagny et Vesines.

Reliques. — Le curé bénit du grain et du sel à la St Antoine, où il expose les reliques, ainsi que le jour de l'Assomption.

La paroisse a des reliques du voile de la Ste Vierge authentiquées en 1865. Avant la Révolution, elle en avait de St Clair, mais les curés de Viuz s'en sont emparés pendant qu'ils desservaient Balmont, ont fait faire un beau reliquaire et les ont gardées contre le consentement de la commune de Balmont. Balleydier, curé.

Conseil de Fabrique. — Le 13 Août 1882, le Conseil Municipal déclare maintenir la subvention de 80 fr. qu'il a votée jusqu'ici pour venir en aide à la Fabrique.

Malgré ce secours, la Fabrique avait un budget insuffisant et Mgr d'Annecy écrit au Curé de Balmont, le 2 juin 1887 :

« Je vous invite à lire en chaire Dimanche prochain la déclaration suivante : Nous avons été informé à diverses reprises de la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve la Fabrique de Balmont. Elle n'a pu, ces dernières années, faire face aux dépenses les plus indispensables du culte qu'avec les subsides qui lui étaient fournis par le Budget Communal. Ces subsides lui étant aujourd'hui refusés, le culte n'est plus possible dans la paroisse de Balmont.

« Après avoir fait tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir une mesure qui nous causera la plus grande peine, nous déclarons que, si le 1er Juill. prochain le Conseil de Fabrique ne peut pas justifier qu'il a, soit par souscriptions volontaires des habitants, soit par d'autres moyens, la possibilité de subvenir au traitement du clerc et aux autres dépenses strictement nécessaires, le culte divin cessera à partir du lendemain 2 Juill. dans l'église de Balmont et les habitants de cette commune devront s'adresser à M. le Curé de Quintal pour l'administration des Sacrements de Baptême, Mariage, Extrême-Onction, et pour les sépultures. » (A. D., Série O).

Le Clerc, avant la Révolution, était salarié par la paroisse, mais nous ignorons quels étaient ses émoluments.

Le 9 Fév. 1865, le Conseil prend à sa charge le traitement du clerc qu'il fixe à 120 fr. En 1887, comme nous venons de le voir, la Préfecture n'approuve pas cette subvention et il en résulte la menace exprimée ci-dessus par l'Evêque.

Réparations à l'Eglise. — En Mars et Avril 1769, adjudication est donnée de réparations à l'église et au clocher pour la somme de 520 liv. (A. D. Tr. Pub. 1744-1779).

En 1830, la chapelle tombe en ruines et l'architecte Ruphy dresse le devis des réparations. En 1843, on fait remarquer qu'elle est convenablement réparée. Les dépenses ont été de 394 fr. pour l'église et 372 fr. pour achat d'ornements (A. D., série O).

En 1855, au plus fort du procès pour recouvrer son indépendance, le Conseil vote une somme de 780 liv. pour réparer la toiture de l'église.

Enfin, de 1867 à 68 on construit l'église neuve.

Consécration. — Cette cérémonie fut accomplie le 18 Avril 1869.

Sacristie. — L'Etat de 1789 nous dit « qu'il n'y a point de sacrisite ; on tient les ornements et vases sacrés dans une mauvaise garde-robe, placée dans l'église. »

En 1860, l'église est toujours privée de sacristie. La sacrietie actuelle, bâtie avec la nouvelle église est très spacieuse.

Cimetière. — Il a toujours été autour de l'église jusqu'à la construction du nouveau placé sur la route de Méclaz, à une courte distance de l'église.

Transaction entre le Rd Curé de Chapeyry et le Rd Curé de Balmont.

L'an mli six cent cinquante neuf et le dixième de Juillet, comme ainsi soit que la disme du bled, rière le village de Vésine, paroisse de Chapeyry, ait de tout temps été en communion entre la cure dudit Chapeyry et celle de Balmont, lesquelles perçoivent chacune la moitié part, et pour la disme des lesgumes et chanvre appartient entièrement audit

Sieur curé de Balmont, que sur quelques difficultés arrivant entre Rd Messire Louis Bovard, curé de Chapeyry, Prieur de la Chièse et de Vieu, et Rd Messire Jehan Domenge, curé de Balmont ;

Considérant que, depuis plusieurs années, par voie d'arbitre entr'eux, par devant Sa Grandeur Rme Evêque et Prince de Genève, sont convenus que, pour bien de paix, ledit curé de Chapeyry percevant antérieurement la dite disme de lesgumes et chanvre appartenant à celui de Balmont, ledit curé Bovard de Chapeyry lui livrerait annuellement la quanté de 10 coppes de froment, mesure de cette ville, dont 5 coppes à la Saint-Félix et 5 coppes à la Saint-André, sans prétendre en rien aux lesgumes et au chanvre.

Le curé de Balmont acceptant, ont signé les parties.

Fait à Annecy an, jour, mois que dessus.

Me Jon, notaire.

(Arch. Départ., Série E, 588, folio 275).

Dîme de Chambère. — Dans son procès de 1672, Rd Amblardet, curé de Balmont, produit une Bulle du 14 Juin 1484, obtenue du Souverain Pontife par l'Ordre de Citeaux. Cette Bulle lui reconnaissait le droit de dîmer sur les biens de l'Abbaye de Ste Catherine, tandis que l'Abbesse prétendait que, ses métayers faisant tous leurs devoirs religieux à Quintal, elle ne devait en rien contribuer aux frais du culte de Balmont.

Acte d'Etat de 1754. — « Dans cet inventaire du 19 Mars, on signale la présence d'une transaction entre Rd Domenge, curé de Balmont en 1646, avec Noble de Méclaz. »

Le Pouillé de Genève de 1484 nous apprend que Balmont payait à l'Evêque, pour droits alors existants, la somme de 30 florins. Quintal payait la même somme (Acad. Sal., T. II).

CHAPITRE II

La Commune avant la Révolution

Les Châteaux de Balmont.

I°) Chateau de Méclaz. — Il faisait partie de la seigneurie de Quintal, érigée en Baronie par Patentes du 14 Janv. 1673, en faveur de Centaure de Bertrand de la Perrouse, Sgr de Quintal et Marquis de Thônes. Le Sommaire des Fiefs du Genevois (Vol. II) nous apprend que cette seigneurie fut vendue le 23 Sept. 1641, contrat passé à Lyon, devant Cardon not. par le Vénérable Chapitre de la Cath. de N. D. du Puy en Auvergne à Nᵉ Sgr Jean-François Garnerin. Ce dernier la revendit l'année suivante, 24 Avril 1642, par contrat passé devant Jolivet not. à Nᵉ Guillaume, fils de Nᵉ Aimé de Méclard. Par testament du 9 Fév. 1665, Nᵉ Guillaume de Méclard choisit comme héritier fidéicommissaire Nᵉ Sgr Centaure de Bertrand de la Perrouse. En 1734, cette seigneurie passa aux mains de son fils et héritier Victor, Marquis de Thônes et en 1788, sa fille Anne-Adélaïde, épouse du Comte Evieux, en prenait possession (1).

Ce château était situé sur le plateau élevé au-dessus des maisons de Méclaz, à la limite de la paroisse de Quintal. La

(1) Sur la famille de la Pérouse, voir Ac. Sal., Vol. 43, p. 340. En 1649, Aimé de Méclaz, marié à la veuve de Jean Gruet, était Juge Mage de Faucigny.

citerne est aujourd'hui comblée, mais les murs existent encore. Ce château avait son étang, dont on voit encore les digues en allant au Pennossey. Il était alimenté par le Nant Vonai et se vidait par une écluse assez bien conservée.

Le château de Méclaz fut vendu en 1824 ou 1825 à un marchand de biens, nommé Girod, qui a divisé les terres pour les vendre aux propriétaires actuels de Balmont. Le Père Sorlier que j'ai connu et d'autres y ont déjà pratiqué des fouilles pour y chercher de prétendus trésors que les Seigneurs ont du y cacher autrefois. Les ruines disparaissent de jour en jour devant le défrichement des terres, et Garcin, aujourd'hui propriétaire, en a enlevé une bonne partie jusqu'aux fondations, du côté du midi, pour agrandir sa vigne, de sorte qu'aujourd'hui on en découvre à peine la moitié de leur surface primitive.

« Le propriétaire de Méclaz possédait aussi un château à Quintal et des forêts dans la montagne du Semnoz pour faire ses parties de chasse. » (Etat de Rd Balleydier).

Il est facile d'établir comment les Chanoines d'Auvergne étaient Seigneurs de Quintal en 1640. Jean de Verboux, abbé de St Pierre de la Tour, Chanoine et Procureur du Chapitre de N. D. du Puy-en-Velay ; c'est en cette dernière qualité que Girard Paschal lui passa reconnaissance d'une pièce de terre rière Mathenex, mandement d'Albi, le dernier Juin 1408 (Besson, 2e édition, page 181).

II°) Chateau d'Orlier. — Il est situé dans le village de Balmont, à proximité de l'église, et la petite partie qui en reste avec la tour de l'escalier est assez bien conservée. « On y voit encore la grande cheminée du salon qui ne manque pas de façons et d'ornements, entr'autres un ours sculpté qui fait partie des armoiries de cette famille. Ce château avait ses crénaux et autres défenses ; il devait être une dépendance du château d'Orlier de Viuz-la-Chiésaz, *un villard* soit lieu de plaisance et rendez-vous de chasse. Les terres situées au couchant de ce château s'appellent encore les Champs de la Villa. » Ce villard fut vendu à M. Morand qui le céda à M. Morel, lequel maria sa fille à Jean-Antoine d'Orlier, ci-après.

« M. le Chan. Ducis a découvert un document du XII^e^ siècle qui mentionne des legs faits par un Sgr d'Orlier de Balmont, à sa paroisse de Balmont, à celle de Viuz et à la Maladière soit léproserie d'Alby. »

« Dans le recensement des terres de la cure, fait en 1535, par le notaire Richard d'Alby, homme d'affaires du château de Méclaz et châtelain de Balmont, le curé n'a rien à démêler avec le Sgr d'Orlier, son plus proche voisin, ce qui prouverait que le château n'était pas habité à cette époque par la famille. » (Rd Balleydier).

Jean-Antoine d'Orlier possédait encore des terres autour de l'Eglise de Balmont en 1864 et nous verrons Rd Balleydier en acheter des parcelles pour l'emplacement de l'église actuelle.

Le vieux château est actuellement la propriété de la famille Falconnet.

Chapelle. — Les seigneurs avaient l'habitude de bâtir à proximité de leur château une chapelle pour eux et leurs hommes ou vassaux. Ils la faisaient desservir par des religieux ou séculiers des environs. Celle de Balmont, avant d'être érigée en paroisse, fut desservie par les Chanoines de la Collégiale d'Annecy, qui conservèrent *le droit de présentation* et revendiquaient même *le droit de nomination.*

Erection de la paroisse. — « J'ai lu dans l'histoire de Besson, curé de Chapeiry, qu'Aymon III, 63^e^ Evêque de Genève donna l'institution de l'Eglise de Balmont en 1277, sur la présentation du curé de Sevrier. »

« Il y avait dans la nef de l'église de Balmont, une chapelle dédiée à St Jean Baptiste, qui était le patron de l'Ordre des Templiers, ce qui prouverait que cet Ordre aurait été le fondateur de cette chapelle. »

« En creusant des fossés du côté nord de la vieille église, j'ai cru en retrouver les fondations, car la chapelle a dû tomber en ruines après l'abolition des Templiers. » (Rd Balleydier).

Tombeaux anciens. — « On trouve dans toute la Savoie des tombes, dont la bière est formée de dalles de molasse

de 6 pieds de longueur sur 2 de largeur. J'en ai vu une en bas de la cure, dans la gravière à côté de la route des Bauges, découverte dans la terre des Chabert. Elle contenait encore des ossements. »

« Il n'est pas difficile de comprendre comment on perd la notion des monuments anciens de l'histoire, quand on les voit détruire tous les jours, sans qu'il en reste vestige. Ainsi, il y a 10 ans que je suis à Balmont et, de l'ancien château de Méclaz, les Garcin propriétaires ont bientôt enlevé toutes les masures jusqu'aux fondations de l'écluse qui fermait l'étang au bas dudit château. Jean Bauquis a enlevé toutes les pierres et labouré le tertre qui marquait la place de la vieille cure et bouvée au nord de l'église. Jean Métral vient d'enlever plus de 60 voitures de pierres et a nivelé le terrain où était la grange de la cure, au midi de l'église. Jean Laperrousaz vient de fouiller les masures de la maison d'Orlier, beaucoup plus vaste autrefois, afin d'agrandir son jardin et le rendre plus fertile. Ainsi en est-il de tout le reste ! ».

Occupation Française de 1690. — « Ce 16 Nov. 1695, M. Félisaz, curé de Gruffy, m'a communiqué un document prouvant que tous les curés de l'archiprêtré d'Alby furent soumis à une imposition collective, en 1695, pour contribuer à l'entretien des troupes françaises en Savoie. On y voit que Montagny et St-Sylvestre faisaient alors partie de cet archiprêtré, en plus des paroisses actuelles. »

La vi du Ban. — « Avant la Révolution, il n'y avait pas de mairie, on discutait les affaires de la commune sur la place du Ban, qui était à la bifurcation des routes qui vont, l'une vers Viuz et l'autre dans le village, au sud du château d'Orlier. Cette place communale figure sous le n° 70 de la mappe ancienne ; c'est là que j'ai fait placer la croix du village pour en perpétuer le souvenir et le chemin qui y conduit porte encore le nom de « Vi du Ban ».

Voie Romaine. — « Berlioz Jacques, en faisant des fouilles dans son champ, au sud de sa maison, pour enterrer des

pierres; a rencontré à 3 m. de profondeur, un pavé dont il n'a pas vu le bout. D'après le Chan. Ducis, les routes romaines étaient toutes pavées, avec deux ornières parallèles faites à dessein, pour les voitures du Gouvernement. Il est probable que cette voie passait par Chaux-Méclaz-Balmont vers Viuz. »

Diminution de la paroisse. — « Comme il a été prouvé par des actes anciens, Balmont percevait autrefois la dîme à Vésine, Vraisy, Chez Jacquet, Montagny. Ceux de la Chanson faisaient des fondations à Balmont. Les fermiers de l'Abbaye Ste Catherine étaient obligés de payer la dîme à Balmont, malgré leur préférence pour l'assistance aux offices à Quintal. En cas d'incendie, on permettait aux gens de Balmont de couper du bois dans la montagne du Semnoz. Pourquoi ces villages se sont-ils annexés peu à peu à Quintal, Vieugy, Chapeiry et Viuz ? Probablement pour ne pas participer aux dépenses de réfection de l'église et de la cure, lorsque ces édifices ont été consumés par l'incendie. »

Dangers de la route autrefois. — « La première fois que je suis monté d'Annecy à Vieugy, pour aller à la rencontre de Mgr de Thiollaz qui venait prendre possession de son siège épiscopal, en 1823, on m'a montré une petite place à droite de la route appelée « les Fourches ». C'est là qu'on pendait les assassins, malfaiteurs qui dévalisaient les voyageurs sur la route d'Alby-Annecy, très fréquentée alors et très dangereuse à cause des forêts qu'elle traversait, soit à la Chanson, soit à Balmont et Vieugy. »

« Autour de 1854, dans la maison d'école de Balmont louée de M. Jacquemoud, deux voleurs pénétrèrent en l'absence de l'institutrice. Qu'arriva-t-il ? Il est difficile de l'expliquer, mais au matin, on y trouva le cadavre d'un homme tué à coups de hache. Pour empêcher qu'on le reconnaisse, son assassin lui avait coupé la tête qu'il avait mise au feu, en la recouvrant de beurre cuit. On n'a jamais découvert quels étaient ces deux individus. »

Passage de soldats à Balmont. — Une note de Rd Domenge, curé de Balmont, nous apprend « qu'en l'an 1630,

le 29 may, le Roy de France s'est emparé de la Savoie et a passé à Balmont avec 50.000 hommes. » (A. D. E, 983).

Rd Balleydier nous dit qu'en 1814, « il y a eu une bataille entre Français et Autrichiens sur la route de Balmont à Vieugy. Les Français étaient embusqués dans le Bois de l'Hôpital, au levant, et, quand les Autrichiens passèrent sur la route, beaucoup de ces derniers furent tués et ensevelis dans le marais, à droite de la rampe située près du village de Martenex. »

En 1944, la veille du 15 août, un engagement eut lieu entre les Allemands et les Français au pied de la côte de Chaux. Le lieutenant Godinot, du 27e B. C. A., fut tué. Le 19 août, toute la Savoie était libérée.

Cadastre de 1500. — Les Archives Paroissiales contiennent un feuillet seulement qui est la table des matières d'un Registre où étaient inscrits les noms des chefs de famille de Balmont.

Nous en donnons une copie, en supprimant le numéro des folios auxquels il renvoie.

NOMINA FOCORUM A VISINICO : NOMS DES FEUX DE VESINE.

1) Jean, fils de feu Pierre Chastellain, terre à Vésine...

2) Jacques Chastellain, terre devant le mollin de Vésine...

3) Joannes à feu Jean Chastellain, mollin davat du Suit...

4) Pierre à feu Claude Long, terre au Biolley...

5) Jean à feu Claude Chastelain, terre au Suix...

6) Alexandre Mattel dict Coterg, terre au Charmilliex...

7) Jean à feu Pierre Mattel, terre au Chesne...

8) Guigue à feu Jean Girod dit Reymondet, terre à Balmont...

9) Noble Jean Ranguis, pré à Balmont (voir folio 28)...

10) Noble Amblardet, veuve de Noble Egrège Jean Carteron, terre au Charmilliex, à la Taupa...

11) Jean Coudray, terre à la Tanson (Chanson)...

D'après ce document et ceux déjà cités au sujet de la dîme, il est certain que le village de Vésines était primitivement attaché à la paroisse de Balmont.

Les Archives du château de Montpon nous donnent quelques renseignements sur Balmont :

1) En 1592, le 10 août, Jean Chappuis, dit Paccot, de Balmont, paye 24 florins pour location des moulins d'Alby, appartenant au château de Montpon.

2) En 1652, Honorable Jacques Ginier à feu Jacques, de Balmont, habitant Vons (Marigny) est témoin à Vons.

3) En 1662, le 19 janvier, Contrat dotal de Noble Claude Ranguis de Balmont, fils de feu Ne Jean-François et de Georgine Amblardet, avec Demoiselle Claudine de la Faverge de Montpon. Dot : 2.000 florins. Vergain, not.

4) En 1669, le 22 octobre, Noble François Ranguis de Balmont est témoin à Alby.

CADASTRE DE 1738. — Il va nous fournir des renseignements précieux sur les habitants, les revenus et les usages de la communauté.

1) *Les habitants de Balmont* possèdant une maison étaient : le Rd Curé ; Masson Claude Humbert ; Masson Humbert et frères ; Masson Nicolas ; Quarteron Jean ; Quarteron Louis qui possède en outre une forge et un four ; Remondet François et Joseph.

Ceux de Chaux sont : Bauquis Georges ; Bauquis Henriette ; Cattan Jean ; Chamoy Michel avec une forge ; la veuve Longeray Bernardine ; Longeray François ; Murgier Louis ; Murgier Nicolas et Murgier Pierre.

Ceux de chez Paccot : Chappuis Claudine avec maison et four ; Lacrevaz Claude Pierre ; Masson Claude ; Métral Bernard ; Paris Bernard et Paris Claude.

Bernaz Jean Bopt., Chan. de Peillonex, possédait un moulin et battoir à Chaux.

Roux Louis avait un moulin et battoir à La Tronche.

Le Sgr Marquis de Thônes possédait 2 maisons et un four à Mécla.

Les Révérendes Dames Religieuses de Ste Catherine possédaient 6 numéros de pré, champ. bois à la Grangette.

La Communauté avait un four a Chaux et 8 journaux de pâturage et broussailles.

2) *Le revenu* total de la taille pour la communauté est de 3.203 liv. mais les estimateurs d'office, au nombre de 6, déclarent par verbal du 25 janv. 1738 que l'estime a été exagérée. Le Marquis de Thônes payait une somme totale de 202 liv. pour ses 2 grangeries de Mécla et Villarousset qui ne lui rendent que 572 liv. selon ascensement passé le 23 déc. 1736, soit 34 coupes de froment à 7 liv. l'une. En 1740, le Marquis prétend qu'il est beaucoup plus haut taxé que ses voisins. En 1741, Dame Marianne Delamard, Veuve de Messire Victor Debertrand de la Perrouse, Marquis de Thônes, se pourvoit pour être déchargée d'une partie de la taille, mais le Conseil de Balmont s'y refuse, par délibération du 21 juin.

3) *Usages.* — Me Louis Arnaud, châtelain de Balmont et Remondet François, syndic du lieu, déclarent que tous les communiers chefs de famille, au nombre de 21, n'ont jamais rien payé annuellement, à titre d'affouage, alpéage et pâturage à M. le Marquis de Tournon, Sgr du lieu. 19 avril 1732.

Toutes les terres payent annuellement et indistinctement la dîme, à la réserve de celles qui se sèment en orge, pesettes, qui en sont exemptes, savoir, la sixième d'icelle au 12, c'est-à-dire la 12e partie de leur produit naturel en gerbes sur le sol au Rd Curé du lieu. Les autres 5/6 payent aussi annuellement la dîme, soit la 11e partie en gerbes sur le sol, à la réserve de toutes les terres de M. le Marquis de Thônes qui la payent au 18 soit 1/18 en gerbes sur le sol.

Toutes les vignes payent annuellement la dîme au 1/22, produit naturel en vin dans le pressoir au Rd Curé du lieu.

Toutes les autres catégories des fonds, prés, teppes, etc., sont exemptes de la dîme.

ETAT DE BALMONT en 1755-56. — A cette date l'Intendant du Genevois fit dresser dans toutes les communautés l'état suivant conservé aux Arch. Dép. 5 C, 15. Il donne :

1) *La production des céréales, vins, etc.* en 1755 : Froment, 155 coupes ; seigle, 50 ; légumes, 45 ; orge, 20 ; avoine, 40 ; châtaignes, 0 ; vin, 5 sommées ; huile de noix, 45 pots ; chanvre, 55 livres ; lin, idem ; foin, 400 quintaux ; paille, 800 ; toile, 100 aulnes.

2) *Le dénombrement des animaux domestiques,* savoir : bœufs, 16 ; vaches, 20 ; veaux, 10 ; cheval, 1 ; bourriques, 3 ; chèvres, 10 ; moutons, 40 et cochons, 10.

3) *Le nombre des personnes capables au travail* qui est de 20.

4) *L'état de la Route Royale* qui est *bon* et celui des chemins qui est *passable.*

5) *Différents rapports du Secrétaire,* savoir :

A) « Pour me conformer aux instructions du Sgr Intendant, du 13 sept. 1755, j'en ai participé avec les syndics et conseillers de Balmont, après m'être auparavant informé auprès du Rd Sieur Curé dudit lieu de la dîme qu'il a perçue en 1754, de laquelle dîme j'aurai observé que la dite Communauté a perçu 155 coupes (voir tableau ci-dessus). Il faut soustraire 137 coupes à semer à la St Michel ; 89 coupes à 9 livres la coupe pour payer la taille et impositions ; 40 coupes de menu bled pour semer à Pâques.

Comme il y a 76 personnes à compter depuis l'âge de 5 ans, l'on estime que pour l'aliment de chacune il a fallu 4 coupes de tout bled, soit un total de 304 coupes. Il arrivera que les habitants seront obligés d'en acheter ailleurs 191 coupes 1/2 pour leur usage, et c'est outre ce qu'il faut distraire pour l'entretien des bâtiments et servis qu'on a coutume de payer aux Seigneurs.

Le bled noir qu'on sème rière la Communauté a été pour les nourrir une partie de l'hiver. Il n'y a point de châtaignes dans la dite Communauté.

Le vin montant à 5 sommées n'est porté à conséquence eu égard au nombre des habitants.

L'huile de la dite année peut revenir à 45 pots, attendu que les noyers ont peu donné de noix, ce qui n'a pas suffi pour l'usage des habitants, ayant été obligés d'en acheter ailleurs plus de 30 pots.

L'on y fabrique aucun fromage, sauf les fromages blancs, vulgairement appelés tomes, servant pour l'usage des habitants.

La Communauté a pu percevoir, cette saison 1754, 1 quintal 1/2 de chanvre qui a pu produire 100 aulnes de toile, suivant l'usage des habitants, avec 1/2 quintal de laine, le tout nécessaire à la Communauté.

Les habitants ne se servent d'autres bois que de celui qu'ils font en coupant quelques branches d'arbres secs et quelques broussailles.

Il n'y a que 8 paires de bœufs insuffisants pour faire les labours ; il en faudrait encore 2 paires, à tout le moins ; il y a 20 vaches ; 10 veaux soit genisses, etc...

Le territoire de la Commune est tout en collines. Il y 20 personnes capables au travail, les autres étant âgées, infirmes ou trop jeunes.

Le bled est à la mesure d'Annecy et le vin à la mesure de Rumilly.

Le tout m'ayant été exposé ainsi par les syndics et conseillers ; en foi de quoi, j'ai signé : DAVIET, Secrét. »

B) *Dénombrement des habitants de la paroisse de Balmont*, conformément aux instructions du Sgr Intendant de la Province de Genevois, expliquées en sa lettre du 7 oct. 1756.

« Le total des habitants de la paroisse de Balmont, au nombre de 25 familles, était de 79 personnes. On prie le Sgr Intendant de tenir pour certain qu'on ne saurait taxer de défaut de soins aux dits habitants pour la culture des fonds, mais déplorer leur misère qui leur empêche de tenir des bœufs, des vaches pour les engraisser et acheter des litières à ce nécessaire ; cette paroisse est notoirement la

plus pauvre des environs ; les habitants d'icelle n'ont pas les moyens comme celles de Quintal et de Viuz d'aller couper du bois à la montagne pour vendre.

Le terrain étant presque partout sur *marc* (argile), élevé et très froid ne peut produire de bon bled ; la plupart est en genièvre et en teppes ; et bien qu'on voudrait les défricher pour les cultiver et semer, ce serait jeter grain sur épines. Ce qui compose le meilleur est un domaine appartenant à la Dame Marquise de Thônes, cultivé par 2 familles étrangères et personne du lieu le pourrait faire, eu égard aux petites familles d'un chacun.

Si l'on ne semait de mêmes bleds sur les dits fonds qui sont la plupart sablonneux, ingrats, et de deux ans en deux ans à force de bonnes labours, le paysan ne pourrait vivre, payer les deniers royaux, et ceux qui ont des fermes y faire honneur, le terrain étant plus propre à cela qu'à des gros bleds qui périssent pendant les eaux et les gelées.

Les fonds communaux de ladite paroisse sont des terrains arides, élevés près des ruisseaux et *jets* descendant de la montagne ; on ne pourrait les défricher moins encore les semer sans faire périr et ébouler leurs voisins confinans ; leur contenance est de 12 journaux, 245 toises ; ils ne sont point tirés en tailles non plus que les N^os^ 530, 31, 32, 38, 39, qui sont brossailles, prés et terres appartenant aux Dames de Ste Catherine, de la contenance de 5 journaux 197 toises, non plus que certaines teppes et brossailles inscrites sous N^os^ 217, 470-71, contenant 3 journaux 280 toises qui sont des fonds incultes et incapables d'être semés.

Quoique le pré Mollard, appartenant à la dite Dame Marquise de Thônes, soit la plupart du temps aquatique, il n'est pas moindre pour autant ; il produit du bon foin de bœuf et de cheval ; et cette abondance d'eau n'arrive qu'en temps de grandes pluies, en ravines, à cause qu'il est placé sous les collines qui y répandent leurs égoûts.

L'on ne s'est aperçu qu'aucun autre fonds aye échappé à la mensuration, et personne ne s'est plaint de la dite Dame Marquise de Thônes, comme conste de ses griefs annexés

au dit cadastre. Si quelques-uns des biens du dit lieu en ont été exceptés, ce ne sont que ceux de l'ancien patrimoine de l'Eglise et les Chefs-lieux.

Si l'on curait la Bessière du moulin de Balmont qui prend son origine au levant du chemin tendant d'Alby à Annecy, le dit chemin, en temps pluvieux et dégel, serait plus sec et plus aisé aux gens de pied surtout ; en cela, les aboutissants ne seraient pas soumis à une grande dépense ; ce serait l'affaire de 3 jours à une dizaine de personnes et l'intérêt du meunier, y ayant beaucoup de gravier tout ouvrés pour dessécher la route y attigüe ; l'on ne sait pas des inondations et éboulements arrivés en la dite paroisse ni autres dommages.

La dite paroisse ne comprend aucune tannerie, fabriques ni manufactures, ni aucun endroit où l'on puisse en établir, ni même des gens capables à y travailler, ni fournir à la dépense. La plus grande partie du peuple est très pauvre, d'autres chargés de dettes. Il ne croît pas même assez de chaume pour regotoyer les maisons.

Les Administrateurs de cette paroisse sont assez réguliers à observer le Règlement de 1738. Les chemins confinant par le bas aux royaux sont au reste en bon état. Si l'on mettait du gravier depuis la plus grande partie d'icelui tendant de Chaux à Marteney, surtout vers le marais commun de ceux de Montagny situé près l'hameau Jacquet, où l'on a souvent beaucoup de peine à passer à cause de l'eau, et même dans toute cette étendue il n'y a aucun bois ny forêts à conserver. L'on ne fait pas de difficultés de se charger et décharger des tailles.

La dite Marquise de Thônes, qui possède les meilleurs et les plus spacieux fonds, habite hors la Province de Genevois ; elle en peut retirer annuellement, charges distraites, environ 400 livres.

Aucun des dits habitants ne sort du pays, et s'il en va quelques-uns en France, ils y restent et ne reviennent pas, et les autres pour vivre vont à service dans les environs.

Ainsi l'on ne peut espérer d'eux le bénéfice du moindre gain, ni travail.

Le soussigné n'a pas d'autres notices à donner sur le contenu de la dite lettre suivant ses connaissances particulières et le sentiment qu'il a eu sur ce des Administrateurs de la dite paroisse, ayant vaqué à ce sujet trois jours. »

En foi de quoi j'ai signé : DAVIET, Secrét.

En 1886, le Service du Cadastre a refait une nouvelle mappe de Balmont.

Confession ou Reconnaissance de Jean Rey, gendre de feu Pierre Châtelain de Vesinat (Chapeiry). XIII[e] siècle.

(Ce document a été traduit du texte latin par le Chan. Ducis, Archiviste).

« Le présent public instrument teneur d'icelui, à chacun soit notoire et manifeste qu'à l'instance et postulation de Messire Richard de Méclaz, paroisse de Balmont, diocèse de Genève, notaire public et commissaire député à la réception des reconnaissances de N. Dame de l'Eglise de Balmont et parochiale d'icelle, par Noble et Vénérable Nicolas de Lucinge, prêtre, curé recteur prédit de ladite Eglise parochiale de N. D. de Balmont, et dudit curé prédit et recteur de ladite parochiale et fructuaire d'icelle qu'il appartient et pourra à l'advenir, personnellement s'est établi Jean fils de feu Pierre Châtelain de Vesinat lequel sachant... se constitue témoin de ladite parochiale, et le curé d'icelle et successeur à la'dvenir en icelle appartenant en fief et emphitéose perpétuelle, et ledit fief par indivis avec les Nobles ou héritiers et tous ayant droit... »

De ce document, il résulte que : 1°) Richard a la procuration de M. de Lucinge pour établir les droits du bénéfice ; 2°) Richard, en sa qualité de Châtelain du Seigneur, maintient les droits de ce dernier ; 3°) cette terre est grevée d'une charge ou revenu que le fermier ou débiteur Châtelain doit payer par moitié au Curé et au Comte de Méclaz ; 4°) cette terre est sur Chapeiry (Sionda ou Vesina) ; elle provient

donc de succession ou de vente. Une personne a pu aussi laisser cette terre en héritage et œuvre pie ; par là, on voit que les nobles acquéraient des terres de la même manière qu'aujourd'hui.

Affranchissements. — De 1761 à 1793, les Ducs de Savoie travaillèrent à l'abolition des droits féodaux et à rendre libres tous leurs hommes taillables, moyennant un versement fait aux seigneurs.

La commune de Balmont paya à :

M. Conzié, Marquis d'Allemogne, en 1796....	550 liv.
M. Biord, Comte de Seynod, en 1790.....	91 liv.
M. Maillard, Marquis d'Alby, en 1790.....	960 liv.
Couvent Ste-Catherine-Bonlieu (1787).....	1.475 liv.
Total.....	3.076 liv.

Procès de 1756. — « A M. l'Intendant de la Province de Genevois. Supplie humblement C. F. Josserand, bourgeois de la Ville d'Annecy, prêtre et curé de Balmont, dit qu'il se serait pourvu au Sénat pour faire procéder à *l'Acte d'Etat* des bâtiments dépendans de la vieille cure qui se trouvent ruinés de caducité...

« Les gens de Balmont répondent que, s'il avait fait faire un inventaire à son arrivée, ils auraient fait faire ces réparations aux héritiers de son prédécesseur ; que Rd Josserand n'ayant pas regottoyé les toitures, la pluie avait calciné les murs ; que, par conséquent, ces réparations devaient être à sa charge...

« Rd Josserand répond que, dès le mois de Fév. dernier, il a fait signifier aux gens de Balmont par Me Lyonna, notaire et châtelain d'Alby, la lettre du Sénat qui prescrit cet inventaire ; que par conséquent, ils ont été instruits ; que les pierres, le sable et les bois sont à la disposition des habi-

tants ; que, pour les bois, M. l'Intendant leur permettrait d'aller les couper dans la montagne de Sémenoz... » (1).

Et Rd Balleydier de tirer la conclusion suivante : « Si, en 1756, Semenoz avait appartenu comme aujourd'hui à Quintal, l'Intendant d'alors n'aurait pu permettre à Balmont d'y toucher. »

Etat du Presbytère en 1784. — Le 21 Janvier, dans une des chambres du presbytère, lieu accoutumé des assemblées du Conseil, par devant moi Jean Ph. Falquet, notaire royal et Secrétaire de la Paroisse de Balmont, ont comparu les Hbles Pierre feu Pierre Métral, syndic ; Jacques feu Alexandre Beauquis ; Claude feu Nicolas Masson, conseillers ; et composant le Conseil dudit Balmont, lesquels dûment convoqués et assemblés au son de la cloche, à la manière accoutumée, pour satisfaire au dû de leur charge, dans le cas où ils se trouveraient d'établir un Procureur pour agir au nom de la Communauté de Balmont au sujet de l'*Acte d'Etat* à prendre du bâtiment de la cure et d'une grange qui en dépend, le tout en conformité de la requête qu'ils ont présenté au Sénat, et dans laquelle ils ont narré, I) que ladite Communauté de Balmont a fait, il y a environ 23 ans, construire en entier ladite maison curiale, laquelle Rd Sr François Josserand a occupé, en qualité de curé dudit Balmont, depuis ladite construction jusqu'à son décès, arrivé il y a environ une année ; II) que 3 ans auparavant, ladite Communauté avait aussi fait mettre dans le même état ladite grange, et que suivant la réception d'œuvre desdits bâtiments, ils furent jugés sans défaut du côté de la construction, et capables de durer fort longtemps, pourvu qu'on

(1) Les réparations consistaient à la réfection, 1°) de toute la muraille, côté du vent, de la grange dépendante de la cure ; cette muraille est tombée au mois de Mars ; 2°) deux toises de muraille, côté de la porte qui communique de la dite grange à la bouvée ; 3°) 1/2 toise à recrépir au-dessus de la porte de la bouvée et 2 toises du côté levant de la dite bouvée et grange ; 4°) refaire à neuf et reprendre par les fondations neuf toises de la muraille de la cure, côté couchant, et recrépir la cheminée de cure ; 5°) refaire à neuf le couvert et aire de la grange et le couvert de la cure et autres réparations mentionnées dans l'acte d'état. Le prix fait est donné le 6 Oct. 1757 à Fçois Germain, Me Charpentier de Saint-Sylvestre pour le prix de 298 livres (A. D., Série V. C., 220 à 224).

apporte à leur entretien les soins ordinaires d'un père soigneux ; III) que Rd Sr Astruz, curé actuel de ladite paroisse, après avoir pris possession de la cure dans le mois d'Avril dernier, s'était pourvu pour faire procéder à un *Acte d'Etat ;* on a appelé à y assister Dlle Josserand, Veuve Gojon, habitant Annecy, en qualité d'héritière de Rd Sr François Josserand.

Fait à Balmont, en présence de Jean-Claude Remondet et Maurice feu Sébastien Masson, tous deux natifs et habitant Balmont.

Vente des Communaux en 1785. — « Le 21 juin, Jacques Beauquis, syndic ; Claude Masson et Claude-Louis Carteron, conseillers, réunis en Assemblée, délibèrent que, bien loing que la dite paroisse soit dans le cas de vendre une partie des communaux, qui ne sont que très peu de choses, il serait à souhaiter qu'il y en eut d'avantage pour le service de ses habitants, ayant déjà détruit ces années dernières une partie desdits communaux, en prenant le gravier pour la formation de la route tendant d'Annecy à Alby ; outre que lesdits communaux sont une grande ressource pour les pauvres gens de la paroisse, se réservant ledit Conseil, dans la supposition que ledit Sgr Intendant juge à propos d'ordonner d'office ladite vente, de disputer pour lors un de ses membres pour, en qualité de Procureur, faire tout ce qui sera requis et nécessaire à cet égard, le tout ainsi délibéré.

Tous trois du Conseil sont illeterrés et ont fait leur marque.

Election d'un soldat en 1786. — Le 15 août, avant midi, dans la chambre du presbytère, Claude feu Jean Nicolas Masson, syndic ; Claude Louis feu Jean François Carteron et Jacques feu François Chamey, Conseillers ; Me Falquet, not. et Secrét. après avoir ouï la lecture que je leur ai faite de l'ordre du Sgr Comte Balladin, Intendant du Genevois, en date du 9 courant, portant de procéder à l'élection d'un sujet capable pour le Régiment Genevois, de présenter ledit à son Bureau, le 28 dudit courant mois à 9 h. du matin, ont élu Jean fils de Pierre Laperrousaz, habitant de Balmont,

que l'on croit avoir été baptisé à Vieux-la-Chiésaz, eu égard qu'il ne se trouve point compris dans les Registres de Baptême dudit Balmont, et qui, à forme de la consigne, est âgé d'environ 28 ans, ayant un frère appelé Marmin, né le 12 fév. 1756, à forme des Registres de Balmont ; ledit Conseil ayant député, ainsi que par le présent il députe, ledit Sr Claude Masson, syndic, pour accompagner et présenter ledit élu, le jour assigné par devant ledit Sgr Intendant et successivement à l'enrôlement.

En foi de quoi, lesdits syndic et Conseillers feront leurs marques ci-après, pour ne savoir écrire.

Une élection de Syndic en 1787. — « Le 14 nov., au lieu accoutumé, par devant moi, Falquet not. et Secrét. ont comparu Honorables Claude Louis feu Jn Fr. Carteron, syndic ; Jacques feu François Chamey et Pierre feu Antoine Lacrevaz, conseillers, lesquels, en exécution du Règlement de 1739, ont élu pour nouveau syndic ledit Jacques Chamey et pour nouveau conseiller Maurice feu Sébastien Masson, natif et habitant Balmont, dont la cote en taille monte à 5 liv. 13 sols et 10 deniers, à forme du cadastre, lequel après avoir paru et accepté la dite charge, a, de même que le nouveau syndic, promis et juré sur les Saintes Ecritures de Dieu, entre mes mains touchées, de bien et fidèlement s'acquitter des devoirs attachés à leurs charges respectives, d'observer et faire observer les édits, ordres, ordonnances et autres dispositions, de se comporter en l'exercice de la dite charge en hommes d'honneur et de probité, ce qu'ils ont promis de faire ensuite des remontrances que je leur ai faites sur l'importance dudit serment et les peines tant divines que humaines introduites contre les parjures; après quoi, ils se sont divisé les charges de la Communauté comme ci-après, savoir : pour tenir la main à manutention du grand chemin tendant d'Annecy à Alby, ils ont député ledit Jacques Chamey, nouveau syndic ; pour Procureurs des travaux, lesdits Pierre Lacrevaz et Maurice Masson ; et, se sont tous trois députés pour assister à la soumission de l'Exacteur de la taille pour l'année prochaine, n'étant pas

question du *regrattage,* en tant qu'il en accorde par préférence au Sr Lacombe d'Annecy, jusqu'à ce qu'autrement soit ordonné. »

Ainsi délibéré...

1790. Délibération au sujet de la maladie du Bétail. — « Le Conseil porte à la connaissance de l'Intendant que, dans la Paroisse de Balmont, il règne depuis quelque temps une espèce de maladie épidémique sur le bétail qui, dans l'intervalle de 54 heures, fait périr les bêtes qui en sont atteintes, sans que le mal soit précédé par aucun symptôme visible ; la dite maladie ayant fait périr entr'autres 2 génisses et une vache à Denis Beauquis; 1 vache et 2 taureaux à Claude Masson, 1 vache et 1 taureau à François Beauquis ; 1 genisse, 1 taureau et 2 bœufs à Humbert Longeray ; 1 vache à Pierre Garcin ; 1 vache à Pierre Coster ; 2 genisses à Louis Carteron ; la dite maladie ayant fait périr ci-devant une douzaine en plus de bêtes à cornes dans la Paroisse de Chapeiry, demandent l'envoi d'un vétérinaire, soit celui de Chambéry commis pour la visite du bétail malade et les précautions à prendre pour celui qui n'est pas atteint. »

Ainsi délibéré...

CHAPITRE III

Balmont pendant la Révolution de 1793

Signes avant-coureurs. — « Avant la Révolution de 1793, toute la terre, en Savoie et en France du moins, a été couverte d'une poussière rouge, comme ferait une rosée d'automne. Qu'était-ce que cette poussière ? Les uns disent que c'étaient des œufs de sauterelles. Terrible menace !... Le fait m'a été attesté par des vieillards témoins oculaires et par le Registre de Montmin, écrit par M. le Curé Cailles, dernier curé de cette paroisse avant la Révolution. J'ai lu ce que j'écris dans ce Registre. On a encore vu dans l'air plusieurs météores ; l'un entr'autre était comme une poutre de feu allant d'un endroit à un autre. Les journaux d'aujourd'hui racontent que cette année on a vu de semblables météores ; il s'agirait de savoir par les événements qui suivent si ces météores ont quelque signification. »

(La *Revue des Deux-Mondes* du 15 sept. 1931, consacre une étude à Christophe Colomb, qui a prédit ces phénomènes pour 1789, à l'occasion de la conjonction des planètes Jupiter et Saturne).

Inventaire. — « Le 4 mars 1793, la Municipalité de Balmont et le citoyen Eucher à feu Antoine Astruz, curé dudit lieu, ayant choisi et nommé pour leurs experts communs

les citoyens Pierre à feu Pierre Métral de Balmont, maître-maçon, et Jean Bapt. Masson de Chapeiry, maître-charpentier, à l'effet de procéder à la visite et acte d'état de la maison pastorale et des bâtiments dépendants. » (Suivent les réparations imposées à la commune). Ont-elles été faites ? En tout cas, Rd Astruz ne se doutait pas encore que, quelques jours après, vers le 15 mars, on lui demanderait de prêter le Serment Civique et serait incarcéré et traîné sur les pontons, pour avoir refusé. Il y laissera sa vie, le 21 nov. 1794.

Noms des Missionnaires. — Pendant la Révolution, Balmont et les paroisses environnantes ont été desservies par les missionnaires qui suivent :

1°) Jean Chappaz, curé de Montagny, mort curé de Chapeiry.

2°) Amblet Gaspard, curé de Viuz-la-Chiésaz, après la Révolution et mort, retiré à Annecy. Je l'ai bien connu. Ce sont les Masson qui le retiraient et le cachaient.

3°) Pasquier Joseph, vic. de Gruffy, qui rentra en août 1794 de l'émigration. Il devint Sup. du Collège de La Roche.

4°) Hocquiné François, de St-Jeoire, curé de Montcel avant et après la Révolution.

5°) Chappet Jean, de Leschaux, mort curé de Boussy en 1830.

Persécuteurs. — « Pendant la Révolution, les Missionnaires disaient la Messe dans les bois, entre Chaux et Méclaz, pour se cacher plus aisément ; c'était alors tout boisé de sapins, au Pénossey et ailleurs. Ils la disaient encore dans les granges en mettant des sentinelles tout autour.

Un jour, Rd Chappet la célébrait chez Paccot ; il fut dénoncé et voilà qu'arrivent deux patriotes soit Jacobins d'Alby : Ballada et Daviet. Chappet a juste le temps de se déshabiller pour fuir. N'ayant pu le saisir, ces deux monstres ont pris ses ornements sacerdotaux, les ont mis sur une perche qu'ils portaient par les deux bouts, en chantant le *Libera me.*

Il y avait dans ce malheureux temps, à Alby, un gendarme nommé Naussac, surnommé par la franc-maçonnerie *Villefranche*, parce qu'il était de Villefranche en Auvergne. Il devint célèbre par la guerre cruelle qu'il faisait au clergé et à ceux qui lui étaient dévoués. Les conscrits déserteurs, nombreux en ce temps, étaient aussi l'objet de sa rage. Un jour, Rd Chappet se rendit à Alby pour son ministère, habillé en paysan. Il s'en retournait après avoir administré les sacrements à un malade, portant un gros pain sous le bras. Voilà que Naussac, soldé à part pour enchaîner les prêtres, arrive perché sur son grand cheval. Les gens d'Alby, connaissant le missionnaire et voyant arriver Villefranche se disaient : « Ce pauvre Chappet est pris. » Mais celui-ci, dès qu'il aperçut le gendarme, enfonça jusque sur ses yeux son mauvais chapeau et contrefit l'ivrogne ; il salue Villefranche sans trop se découvrir. Ce dernier lui dit : « Tu es bien chargé, citoyen » (manière de dire : tu as bien bu). Le missionnaire répond comme un ivrogne qui ne peut plus parler et continue sa route. Quand Naussac apprit cette aventure, sur laquelle on le plaisantait, il fut plus sot qu'un chien auquel on aurait coupé la queue.

Tout ceci m'a été raconté par le P. Petitjean, miss. du Diocèse, qui avait beaucoup connu Chappet.

La vieille Michelle Chamet de Chaux m'a souvent dit que M. Chappet, curé de Boussy, a été caché et retiré chez son beau-père à Chaux.

Les bois entre Chaux et Méclaz, dans lesquels les prêtres disaient la messe, ont été défrichés en 1830, par mon oncle Balleydier, géomètre. » (Balleydier, curé).

Ornements d'église. — « Au lieu de les retirer dans quelque maison, les gens de Balmont se défiant les uns des autres, les ont cachés dans un saule pourri entre la maison de Barbiet et Chaux. Ces ornements ont bientôt été consumés par l'humidité. Il ne m'est parvenu qu'un ornement vert de laine, avec galons de même, ce qui était loin de marquer la richesse de l'église. »

Registres. — « Quant aux Registres de ces temps sinistres et sataniques, les prêtres ne pouvaient toujours les porter avec eux ; c'eut été une cause d'emprisonnement. Ils se sont malheureusement égarés et perdus pour la plupart dans les maisons des particuliers. Craignant que la police ne les découvre, il les ont brûlés. Les maires en tenaient bien comme aujourd'hui ; mais comment se fait-il qu'il y a tant de lacunes et tant de difficultés aujourd'hui pour vérifier les naissances et les décès ? »

Eglise. — « L'Eglise a été fouillée très profondément pour en extraire les ossements des prêtres qui, selon le langage du temps, étaient des objets de superstition. Avec ces ossements et la terre qui les entourait, on faisait du salpêtre pour fabriquer de la poudre, dont la République avait si grand besoin pour se battre. Lorsque j'ai enlevé les planchers intérieurs de la vieille église, j'ai vu que le terrain avait été tout soulevé ; il était meuble comme un tas de terre qu'on vient de former avec une pelle, et cela à une profondeur de 4 ou 5 pieds. »

Clocher et cloches. — « Avant la Révolution, il y avait 2 cloches à Balmont ; l'une a été prise par la République, comme elle en volait partout ailleurs, pour faire des canons et des gros sous, l'argent partant avec les soldats. Le clocher, placé au milieu de l'église et au-dessus de la toiture, était si peu de chose que la République n'a pas daigné le faire abattre comme les autres, au nom de l'Egalité. »

Arbre de la Liberté. — « En a-t-on planté un à Balmont comme dans d'autres communes ? Ce sont des choses dont les gens ne se glorifient pas et je ne peux l'attester ; mais, quelques paroles indiscrètes que j'ai eu soin de retenir me font croire que oui. Cet Arbre devait être planté à l'entrée du cimetière, vers la petite porte qui va de la route à la cure, partie occidentale. Pour l'ordinaire, c'était un peuplier vif planté avec ses racines et autour duquel on sautait et dansait en se tenant par la main au chant du refrain : Dansons la Farandole, vive le son ! Vive le son du canon ! »

Costumes. — « Pendant la Révolution, les hommes, pour mieux ressembler aux bêtes, portaient une queue derrière la tête (signum bestiæ Apocalipsis). Ils ramassaient leurs cheveux et les attachaient avec un ruban qui prenait le plus près possible de la tête, entortillait les cheveux jusqu'au bout. Voilà une vraie queue de cochon ! avec la différence que celle des hommes de la République était droite comme une baguette. Les Jacobins ayant dit que Jacques Moley, chef de de la franc-maçonnerie portait la queue et le bonnet phrygien, les hommes comme les femmes voulurent l'imiter. »

Etat d'esprit. — « v a-t-il eu à Balmont des Jacobins enragés contre les prêtres ? Je ne le pense pas. Alors comme aujourd'hui, il n'y avait ici ni riches influents, ni gens instruits. De pauvres laboureurs ne pouvaient être capables d'entrer dans les Clubs.

Dans la manifestation contre-révolutionnaire qui eut lieu à Alby, le 23 août 1793, on relève les noms de Louis Carteron, maire ; Louis Carteron neveu, procureur ; Pierre Garcin, Pierre Métral et Jacques Daviet.

A la Fête de l'Anniversaire de la mort du Roi Louis XVI, donnée à Alby le 3 fév. 1796, Pierre Garcin de Balmont est le seul à refuser le serment par lequel « on voue une haine éternelle à la Royauté ». Et un membre de l'assemblée fait inscrire au procès-verbal que « Garcin, officier municipal de Balmont, serait parjure s'il agissait autrement. Et le Commissaire ordonne à Garcin de quitter le Cercle des Patriotes qu'il a osé souiller de sa royaliste présence. »

(Voir Hist. d'Alby, Ac. Sal., vol. 46, pages 139 et suiv.).

Culte public. — « On a baptisé solennellement dans l'église de Viuz le 19 Juin 1796 ; et le 30 Nov. suivant, le mariage y a été administré avec toutes les cérémonies. Dunoyer, vic. à Rumilly, a baptisé solennellement ou sous condition, le 16 Fév. 1797, dans l'église de Viuz. L'abbé Thomé d'Alby, qui avait prêté les deux serments et a dû faire une rétractation, a marié Claude Germain et Cons-

tance Bauquis en 1797 et Rd Hocquiné a béni ce même mariage le 18 Mars 1797.

Le dernier acte dressé par Rd Astruz est du 10 Avril 1793 ; il a dû faire le premier serment qui n'était pas aussi explicitement mauvais que le second, le 10 Mars ».

CHAPITRE IV

La Paroisse depuis la Révolution à 1864

Eglise ancienne. — A regarder le plan de cet édifice religieux, il est facile de le reconstituer, tel qu'il existait avant 1870. On entrait par un porche de forme carrée, complètement ouvert d'un côté et construit en maçonnerie pour pouvoir supporter une chambre du presbytère. Une porte donnait accès dans le péristyle également carré, sur lequuel reposait une deuxième chambre, qui était surmontée elle-même du clocher. On passait du péristyle, par une porte, dans la nef, dont la longueur était à peu près double de sa largeur ; elle était éclairée par 3 fenêtres, dont une au midi et deux au nord. Le chœur, qui existe encore était moins large que la nef d'un tiers environ ; il était percé de deux fenêtres, une au nord et une au sud. Le presbytère était adossé au côté nord de l'église et contigu au porche et au péristyle.

Malgré l'absence d'un curé, les fidèles semblent l'avoir bien entretenu de 1803 à 1864. On trouve en effet qu'elle fut blanchie en 1840, sous la direction de l'architecte Ruphy, pour le prix de 305 fr. La même année, on achète des ornements, car M. le Curé de Quintal venait y faire les sépultures et, à cette occasion, y célébrait la sainte messe,

En 1842, Padrini, sculpteur à Annecy, exécute pour Balmont deux statues à 30 liv. l'une.

Première difficultés avec Quintal. — Elles paraissent remonter à 1844 ; cette année-là, une somme de 70 fr. est réclamée à Balmont « pour sa quote-part dans son concours avec la commune de Quintal, à l'érection d'un Maître-Autel dans l'église de cette dernière commune à laquelle celle de Balmont est agrégée dans le spirituel. »

Notons que la paroisse de Mûres avait eu en 1818 la même difficulté et qu'elle en avait profité pour demander et obtenir sa séparation en 1833 (1). Les paroisses comme les individus n'aiment pas vivre en tutelle.

De 1848 à 1852, Balmont collabore de nouveau aux édifices religieux de Quintal, savoir l'agrandissement de l'église, construction d'une sacristie, réparations au presbytère, dont le devis est de 4.460 fr.

Demande de séparation. — Le 13 Mai 1849, le Conseil de Balmont prend la délibération suivante, disant que « la réunion de Balmont avec Quintal ne peut plus exister, à cause de la distance d'une heure, des chemins difficiles, des montées fortes et de la traversée des bois. Les vieillards et les enfants ne peuvent aller à la messe, de là ignorance et corruption. Personne ne va aux Vêpres, de là dissipation des jeunes gens qui jouent et s'amusent au lieu d'aller où la Religion les appelle... Balmont a sa cloche, son clocher et son cimetière ; Joseph Montmasson, propriétaire de l'ancien presbytère, consentirait à le relâcher pour la somme de 1.200 liv. Tous les chefs de famille ont concouru à une souscription qui formera annuellement une somme de 900 francs pour le traitement du curé. »

Pierre Garnier, syndic.

Le 25 Mai suivant, l'Intendant prend bonne note du désir de Balmont et rend une ordonnance « pour favoriser son érection en paroisse, quand elle aura réuni les fonds

---

(1) Voir Hist. d'Alby, Acad. Sal., vol. 46, p. 168.

nécessaires sans surcharger les habitants d'impositions locales ».

Un incident fâcheux. Démission du Maire. — Le 30 Mai 1849, le syndic de Balmont écrit à l'Intendant :

« Des attaques personnelles ont été dirigées contre moi par quelques-uns des membres du Conseil, disant que j'avais agi sourdement auprès de votre Bureau contre la séparation de Balmont au spirituel, et que cette Commune était obligée de concourir aux réparations et reconstructions des édifices du Culte de Quintal. M. le Curé de Quintal étant venu hier faire une sépulture à l'église de Balmont, Charles Beauquis, un des vice-syndics, vint me trouver avant l'office pour me dire de retenir les cierges du catafalque, pour empêcher M. le Curé de les emporter à Quintal. Je lui répondis que M. le Curé n'en agissait ainsi que pour célébrer avec ces mêmes cierges l'anniversaire des décès en l'église de Quintal, suivant l'usage pratiqué jusqu'ici... En suite de mon refus, c'est lui-même qui, de la manière la plus grossière, est allé s'emparer des cierges sous les yeux de M. le Curé.

Le soir, au cabaret de Chaux, publiquement, plusieurs membres du Conseil se sont répandus en invectives et malédictions contre moi, disant que je méritais qu'on m'écrasât la tête comme celle d'un serpent ; que j'avait fait un faux serment en entrant dans l'exercice de mes fonctions, parce que j'agissais contre les intérêts de la commune...

La position dans laquelle je me trouve s'oppose à ce que je puisse exercer le syndicat ; ma santé est considérablement ruinée par une fièvre continue et, exerçant le syndicat depuis 15 ans, j'ai bien fourni ma part de sacrifices et dévouement à mon pays. Je vous prie donc instamment de recevoir ma démission... »

Pierre Garnier, syndic de Balmont.

Le même jour, le Syndic de Quintal écrit à l'Intendant pour tâcher d'arranger cette affaire à l'amiable, en disant :

« Je crois que vous rendrez un grand service à la Commune de Balmont en destituant les 2 vice-syndics, Charles Beauquis et Sébastien Longeray, réunis avec 2 du Conseil

Charvier et Charvay, disant du syndic qu'il faudrait qu'il fut pendu au sommet d'un arbre, avec cet écriteau : « Voilà celui qui a vendu la Commune », parce qu'il a approuvé de fournir sa quote-part aux réparations du presbytère et de l'église de Quintal ».

Nouvelle demande de séparation. — Cet incident ne découragea point la population. Le 13 Juin, le Conseil est de nouveau réuni au sujet de l'Ordonnance du 25 Mai dernier, par laquelle l'Intendant demande à la Commune de Balmont de s'engager à fournir à perpétuité, et non pour 10 ans, le traitement du Recteur et frais du Culte pour avoir droit à la séparation de Balmont. « Les travaux qui s'exécutent actuellement à Quintal sont des constructions qui ne profiteront pas à la commune de Balmont ; il paraîtrait donc qu'elle devrait cesser d'y concourir. »

Néanmoins, les habitants de Balmont, en attendant la solution désirée, continuent leur concours puisqu'au mois d'Août suivant, nous les trouvons « occupés à l'extraction du sable et aux réparations de l'église de Quintal, par corvées volontaires. »

Procès devant l'Officialité. — Le 6 Déc. 1850, Pierre Garcin syndic est réuni avec son Conseil pour poursuivre une instance devant l'Autorité Ecclésiastique, afin de solliciter la séparation.

Le 22 Déc. suivant, la Cour d'Appel donne les conclusions suivantes :

« Considérant que plusieurs individus de Balmont ont créé, par acte du 29 Août dernier, Croset Not., une rente annuelle et perpétuelle de 679 fr. pour complément du traitement du Curé à nommer...

Considérant que Jh Montmasson de St-Sylvestre consent à relâcher l'ancien presbytère pour 1.000 fr., approuve le projet de séparation. »

Projet de démolition de l'église. — « Avant M. Granger, se trouvait à Quintal l'abbé Blanc, vicaire de M. Chatenoud, qui était malade. M. Chatenoud (mort en 1840) savait très

bien tenir les gens de Balmont qui n'osaient le contrarier. Il mettait en avant son vicaire qui intrigua par Balmont et gagna quelques-uns des principaux pour leur faire démolir leur église et leur presbytère. La pioche était déjà aux fondations, lorsque l'esprit de séparation que M. Chatenoud croyait éteint par son habileté, se ranima avec plus de ferveur que jamais. Les curés et gens de Quintal allèguent en vain que le cimetière et l'église sont en opposition avec la loi civile et le droit canon (ici, on voit les caresses du chat) ; Pierre Garnier, clerc et syndic de Balmont pendant 19 ans, fait réparer l'église et le presbytere, clore le cimetière pour satisfaire ses administrés.

Dès lors, on commence les réunions, les souscriptions pour avoir un curé ; on déserte les offices paroissiaux à Quintal. La commune de Balmont ne présente plus au spirituel que l'aspect d'une ruche éparpillée sans reine ; les uns vont aux offices d'un côté, les autres d'un autre. »

« L'Etat Sarde promettait d'autoriser la séparation de Balmont si cette paroisse arrivait à former un capital de 22.000 fr. Balmont rappelait que les biens de cure volés à la Révolution avaient été évalués à 22.000 fr. pour Balmont; que la France avait versé onze millions à la Savoie pour l'indemniser de tous les biens d'église ; que Balmont réclamait sa part pour fonder le traitement de son curé ; ce fut en vain. Il faudra attendre l'Annexion de 1860, pour avoir gain de cause. » (Rd Balleydier).

Le 1er Avril 1851, Claude Paccard, syndic de Quintal, écrit à l'Intendant : « J'ai l'honneur de vous informer que la Commune de Balmont s'est pourvue à l'Official de ce Diocèse, suivant requête décrétée le 10 mars dernier, notifiée à moi le 21 du même mois par le Sergent Royal Clavel ; j'ai comparu devant l'Official le 28 du même mois et j'ai requis un délai jusqu'au 23 Avril pour faire intervenir mon Conseil et défendre l'action en séparation de Balmont. »

La réponse de l'Intendant est du 9 Avril ; elle apporte au syndic l'autorisation de faire une convocation extraordinaire de son Conseil,

Le 15 Juin, le syndic de Quintal écrit à M. l'Official de l'Evêché d'Annecy :

« Informé que les habitants de Balmont veulent profiter d'une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'approbation du Budget Communal de 1851, pour solliciter leur séparation de Quintal, je viens de réparer cette erreur par laquelle on avait laissé subsister le traitement du Recteur de la nouvelle paroisse, à l'érection de laquelle le Bureau a un devoir de s'opposer, tant dans l'intérêt de la pauvre petite commune de Balmont que de celle de Quintal. Vous conclurez, au sujet de la démarche de Balmont, de ne pas multiplier les tristes positions des petites paroisses qui manquent souvent des revenus indispensables au culte, afin de ne pas écraser les habitants d'impôts... »

Le 25 Janv. 1851, le Conseil de l'Intendance avait donné un avis par lequel il refusait cette séparation, « attendu que les co-propriétaires de l'ancienne cure demandaient le remboursement de 701 fr. pour la dépense des réparations récemment exécutées. »

Après toutes ces démarches très nombreuses au cours des années 1849 à 1855, la question semblait rester en suspens, lorsque se produisit un nouvel incident.

Deuxième phase du procès. — Charvier, syndic de Balmont, écrit à l'Intendant, le 22 Juin 1855 :

« Monsieur le Curé de Quintal a refusé hier le baptême à un enfant de Balmont, né durant la nuit précédente, parce qu'il était présenté par son oncle Nicolas Bublens et non par l'accoucheuse de Quintal. Le père a dû conduire l'enfant à Annecy où il a été baptisé... D'ailleurs ce prétendu représentant de Jésus-Christ fait en chaire des allusions choquantes contre les habitants de Balmont... »

Les pourparlers au sujet de la séparation sont de nouveau amorcés et nous arrivons au 10 Février 1856, où le syndic de Quintal écrit la lettre suivante :

« Monsieur l'Intendant,

« Voici quelques renseignements au sujet de la sépara-

tion que Balmont poursuit avec une si grande persistance. C'est à l'intervention d'un seul individu que Balmont doit la pensée de sa séparation de Quintal pour le spirituel. Et, pour atteindre son but, il a sans doute induit en erreur les habitants de Balmont, en leur faisant créer par souscription le traitement de 1.000 fr. nécessaire au desservant de la nouvelle paroisse, et pour le complément de cette erreur le même individu s'est fait caution solidaire ; mais ce n'est qu'un leurre, car cette commune, qui ne compte que 200 âmes est la plus pauvre des environs ; la plupart des propriétaires sont grevés d'hypothèques et Balmont ne pourra pas continuer longtemps une charge si pesante sans s'exposer à une ruine complète.

La mesure la plus sage du Gouvernement serait de réunir les petites communes aux plus grandes, ainsi Balmont serait confondu à Quintal et les deux communes ne compteraient encore que 528 habitants.

Les habitants de Balmont n'ont pas pesé le lourd fardeau des sacrifices qu'ils allaient s'imposer pour toujours. Aussi, je défère à votre paternelle intervention de les avertir du précipice dans lequel ils vont se jeter et de les retenir sur son bord. »

Claude Paccard, syndic.

Deux jours après, le Conseil de Balmont formule une nouvelle demande de séparation, puis le calme se fait jusqu'en 1861.

Troisième phase du procès. — Le maire de Balmont écrit au Préfet le 1er Juin 1861 :

« Les deux raisons principales pour lesquelles nous sollicitons la séparation sont les suivantes :

1°) Il est notoire que deux hommes, deux femmes et une jeune fille sont tombés en sortant des offices divins de Quintal ;

2°) Un homme, deux femmes, deux filles sont morts sans sacrements, à cause de l'éloignement. »

Le 30 Juin suivant, une supplique est adressée à Mgr l'Evêque d'Annecy par toute la population de Balmont et signée du Maire, de l'Adjoint et des Conseillers :

« ...Les vieillards, les pères de famille, les mères chrétiennes attendent avec anxiété la réponse de V. G. parce qu'elle doit décider de leur avenir et surtout de celui de cette intéressante jeunesse qui n'a pas le bonheur d'entendre la voix d'un prêtre dans cet asyle pieux, fermé à la dévotion de tous ceux qui seraient si heureux de venir chaque jour pour y offrir leur humble prière.

Oh ! quelle joie vous apporterez dans nos cœurs le jour où Votre Grandeur daignera nous annoncer que la paroisse de Balmont compte parmi celles de votre nombreux Diocèse... »

Le Conseil de Quintal, en date du 11 Juill. suivant proteste auprès de l'Intendant contre la séparation, « étant donné que ces 2 communes réunies n'arrivent pas à suffire aux besoins du culte. Quintal ne compte que 319 habitants et Balmont 209. »

Pour protester contre le petit nombre des habitants de sa commune, le Maire de Balmont envoie au Préfet, le 23 Sept. 1861, « la liste des hameaux de Vieugy, Viuz et Chapeiry qui, d'après le vœu des populations, voudraient s'annexer à Balmont.

1°) A Viuz, le hameau de *chez Delavy*, 35 habitants et *la Chanson*, 24 habitants.

2°) A Vieugy, les hameaux de *Vraisy* et *chez Jacquier*.

3) A Chapeiry, la maison de Beauquis le meunier, à la *Côte de Chaux* (1) qui fait partie de Balmont depuis longtemps, soit au total : 116 habitants, lesquels ajoutés aux 209 actuels donneraient une paroisse de 325, supérieure à celle de Quintal.

Le Préfet s'empresse d'écrire aux Maires de ces 3 communes pour prendre une délibération et donner leur avis

(1) Mgr Rey confirma cet usage de la maison Beauquis, par sentence spéciale, contre le curé de Chapeiry.

sur cette question, mais, dans le courant Nov. tous les trois ainsi que leur Conseil protestent contre la cession des villages cités et refusent de les relâcher à Balmont. Les Conseils de Fabrique de ces 3 paroisses envoient à leur tour le même refus.

La question de la distance. — En date du 10 Juill. 1861 le Conseil de Fabrique de Quintal s'oppose à la séparation, parce que Balmont Chef-lieu n'a que 53 âmes et n'est éloigné de Quintal que de 2.175 mètres ; Chaux, 95 âmes est à 2.080 m. de Quintal et 1.400 m. de Balmont ; Méclard, 27 âmes est à 1.340 m. de Quintal et 880 de Balmont, « donc, très peu de différence pour ces 2 derniers villages. »

Pour protester contre cette mensuration, le Conseil de Balmont mobilise les Ponts-et-Chaussées qui mesurent les distances Balmont-Quintal, Balmont-Viuz et Balmont-Vieugy et font un rapport sur le mauvais état des chemins vicinaux qui relient ces communes.

Monseigneur envoie lui-même sur les lieux le Chanoine Poncet assisté de l'Archiprêtre d'Alby, Rd Pioton, qui donnent un avis favorable à la séparation.

Pour bien témoigner sa volonté d'arriver au but, les habitants de Balmont faisaient le 23 Sept. une souscription pour acheter les ornements nécessaires au culte. Elle produisit la somme de 796 fr. ; très beau résultat pour « la paroisse jugée la plus pauvre ». L'année suivante, 1862, le Conseil emprunte au Crédit Foncier 2.000 fr. pour continuer les réparations à l'église et au presbytère.

Intervention du Maire et du Curé d'Alby. — Le 11 Mars 1863, le Docteur Dagand écrivait au Préfet :

« Vous avez eu l'extrême bonté de me promettre d'approuver la délibération par laquelle les habitants de Balmont s'engagent à faire le traitement de leur Curé jusqu'à ce que le Gouvernement ait autorisé l'érection de la Paroisse. J'en ai fait part à l'Evêque qui en a tressailli de joie et attend l'approbation pour donner un prêtre à ce pauvre peuple si longtemps délaissé et qui a fait tant de sacrifices

pour avoir enfin un Pasteur. Je vous en supplie, M. le Préfet, soyez favorable à cette brave population, afin que Sa Grandeur puisse envoyer un prêtre à Balmont pour ces Pâques. »

Dr DAGAND, Maire d'Alby, Conseiller Général.

Le 22 Fév. 1864, Rd Pioton, Archiprêtre, écrivait à son tour au Préfet :

« ...Et nos pauvres gens de Balmont ? Oh ! Qu'ils sont bien dignes de compassion ! Ils ont racheté leur cure avec le jardin, conservé leur église et le cimetière, fait des sacrifices pour tout réparer. Les enquêtes du Civil, du Génie, de l'Officialité, de l'Archiprêtre et Juge du Canton ont été en leur faveur...

On les a séparés de Quintal et ils le sont de fait. La plupart n'y vont plus et ne vont nulle part. C'est une population qui se démoralise faute d'un prêtre. Oh ! mon Dieu ! Monsieur le Préfet, au nom des mères de famille, qu'on leur donne le traitement d'un vicaire et la Commune fera le reste pour avoir un curé. L'école étant à Balmont et le catéchisme à Quintal, les enfants sont forcés de manquer l'un ou l'autre et souvent tous les deux, vu l'éloignement...

Vous ferez œuvre agréable à Dieu de leur donner un prêtre pour les Pâques prochaines... »

PIOTON, arch. d'Alby.

Un décret du 13 Août 1864, signé NAPOLEON. érige Balmont en paroisse avec les limites de la commune.

Etat de l'Eglise et du Presbytère, d'après l'enquête opérée le 19 Sept. 1861 par l'Autorité Ecclésiastique et dont les résultats ont été favorables à la séparation de Quintal.

« L'église, d'une construction chétive, comme étaient la plupart de nos anciennes églises avant la Révolution, présente trois compartiments successifs, soit un vestibule, la nef et le chœur, d'une surface totale d'environ 80 mq, sur une élévation d'environ 4 m. 30. Avec les exigences modernes et bien fondées du reste, cet édifice sera à reconstruire ultérieurement, mais dans l'état actuel, il est propre et peut

suffire... Le mobilier se compose d'un maître-autel en bois coloré avec rétable à colonnes, deux statues et un tableau de l'Assomption, six chandeliers en bois doré..., une calice et sa patène en bon état..., drap mortuaire tout neuf, fallots de procession, croix de procession, et une armoire en sapin contenant tous les ornements nécessaires au culte.

Dans la nef, un autel de la Ste Vierge de peu de valeur avec un tableau de la Ste Famille et de St François de Sales; un confessionnal et deux mauvais bancs.

Sur l'église, un petit clocher avec une cloche.

La toiture du presbytère a été refaite à neuf ; la cuisine et une chambre voisine sont dans un état satisfaisant, mais une nouvelle distribution de cet édifice est indispensable.

Après l'audition des témoins, le Chan. Poncet se rendit compte par lui-même des distances entre Balmont-Quintal-Viuz et autres lieux. » (Arch. de l'Evêché).

D'après le Ch. Ducis, Archiviste, les fondations de la vieille église, qui existent encore, à cause de ses murs par assises, seraient antérieurs au XIII^e^ siècle.

Pendant la Révolution de 1793, l'église de Balmont fut transformée en usine de salpêtre et Rd Balleydier raconte que tous les tombeaux des curés, situés dans l'église furent fouillés pour convertir les ossements en salpêtre.

L'église avait un porche soutenu par 2 colonnes de chêne qui reposaient sur 2 fûts de colonne en pierre de roc conservés dans la cour de la cure. Sur ce porche était bâti une chambre du presbytère.

Ce péristyle avait été construit à la suite de la visite pastorale de 1719, où l'Evêque fait une injonction à ce sujet.

« Sur le vieil autel de la vieille église, j'ai trouvé des armoiries avec champ rose que j'ai fait placer à la clef de voûte du chœur de la nouvelle église avec champ bleu, le peintre n'ayant pas de couleur rouge. » (Rd Balleydier).

CHAPITRE V

Balmont de 1864 à nos jours

Nomination de Rd Balleydier, curé de Balmont. — Le Maire de Balmont écrit au Préfet, le 10 Nov. 1864, pour « le rermercier de lui avoir obtenu un curé de l'Empereur » et demande « approbation de la nouvelle Fabrique composée de Pierre Beauquis et Jean Daviet... » Il fut installé le 12 Novembre.

Le 9 Fév. 1865, le Conseil Municipal expose qu'il a reçu un don de 100 fr. du Cte Pillet-Will et vote cette somme à M. le Curé pour payer une petite chaire à l'église.

Le 22 Oct. suivant, le Conseil approuve le devis de la nouvelle église dressée par Ruphy, architecte, soit la somme de 18.166 fr.

Construction de l'Eglise. — L'adjudication est donnée à la fin de l'année 1865 à Jacques Ribatto, domicilié à Annecy, pour la somme de 10.281 fr. clocher non compris, sur mise à prix de 10.281 fr.

Le 15 Nov. 1866, le Conseil fait une souscription qui produit la somme totale de 1.192 fr. A la tête des 45 souscripteurs figurent : Longeray Antoine, pour 200 fr. et Laperrousaz Claude, pour 150 fr.

Le Conseil expose qu'il a encore en caisse 2.000 fr. ; 4.000 fr. accordés par le Gouvernement et 4.000 fr. valeur des bien communaux, soit un total de 11.192 fr., somme exigée pour refaire l'église, clocher non compris.

Le 5 Sept. 1867, « l'Eglise en construction est près d'être achevée ; les biens communaux situés à Chaux ont été vendus 1.000 fr., mais ceux de Ladret n'ont pas trouvé d'acquéreur. L'entrepreneur Ribatto n'a encore reçu que 4.000 fr. sur le prix d'adjudication. »

Enfin, le 15 Fév. 1868, le Conseil expose que l'Eglise est achevée.

Payement de l'Eglise. — Le 28 Déc. 1868, le Maire de Balmont écrit au Préfet :

« Lors du Concordat de 1801 ou 1802, Quintal était annexé à Balmont, les gens de Quintal ayant moins d'inconvénient de descendre aux offices de Balmont que ceux de Balmont d'escalader environ 300 mètres d'élévation pour se rendre à Quintal. Mais, à cette époque, il s'est trouvé à Quintal un homme plus adroit et plus influent, qui a fait un voyage à Grenoble, chef-lieu de l'Archevêché, et l'inverse eut lieu. Dès lors, Balmont n'a jamais pu supporter cette irrégularité... L'Eglise est terminée, mais M. le Curé Balleydier s'est endetté pour acheter le jardin, reparer le presbytère, refaire l'église... Nous venons donc vous demander de venir à notre secours et implorer l'appui du Gouvernement... »

Notes de Rd Balleydier sur la construction de l'Eglise. — « Rien de plus pitoyable que cette église, à mon arrivée. On aurait dti une mauvaise cave. Beaucoup trop petite, la plupart des hommes étaient obligés de se tenir dans le porche pendant les offices. Noircie de vétusté, elle n'était éclairée que par 4 fenêtres très petites, 2 dans le chœur et deux dans la nef. Il n'y avait point de sacristie.

On songea d'abord à réparer et agrandir cette église ; j'en ai commandé le plan à mes frais ; la dépense s'élevait à 7.000 fr. Je proposais d'entrer en marché avec un Buffet

d'Albens qui avait déjà construit plusieurs églises, mais ce dernier refusa de construire sur de vieux murs calcinés par plusieurs incendies.

On propose d'allonger l'église du côté du péristyle, ou bien de bâtir une nef dans le cimetière ; je laisse dire et écris au Deputé Pissard qui m'obtient 4.000 fr. pour une église neuve ; j'invite les principaux de Balmont à dîner chez moi avec M. Pioton, archiprêtre d'Alby, qui appuie ma proposition et nous décidons une souscription paroissiale et la construction d'une église neuve. Je fais dresser un plan qui m'a coûté 650 fr. avec un devis de 12.000 fr.

M. le Curé d'Alby vient bénir la première pierre et le terrain de l'église à la fin d'Avril 1867 et l'on y est entré le printemps suivant. Claude Marie Garcin de Méclaz avait l'entreprise du transport des moellons et pierres de taille depuis Annecy, pour le prix de 1.000 fr. Ce pauvre Garcin a bien perdu; car il lui aurait fallu au moins 2.500 fr. pour cela. Enfin, il a délivré la commune d'un grand embarras.

Le plan de cette église est un des plus parfaits qui soit sorti de l'atelier de M. l'Architecte Camille Ruphy. Tous les connaisseurs en sont dans l'admiration. Le plan ne portait que des fenêtres ordinaires ; je dis à M. Ruphy de mettre des vitraux en utilisant une somme de 400 fr. que la commune ignorait, et voilà comment sont arrivés les vitraux, sans que la commune, qui les a payés, s'en soit aperçue.

Le clocher n'avait pas été compris dans l'adjudication; il restait encore à l'élever de 6 mètres. L'entrepreneur s'offrait à le terminer pour 800 fr. parce que Garcin se chargeait de faire gratuitement le transport de tous les matériaux nécessaires à cet effet, mais le Conseil, qui n'avait cependant pas endetté la commune, a refusé. »

Sacristie. — « En 1868, M. Pissard député a voulu payer le dîner qu'il avait pris chez moi et m'obtient un subside de 1.500 fr. Je demande à la commune de me céder le chœur de la vieille église, et avec les pierres et les tuiles je fais bâtir la sacristie. »

Nef de la vieille église. — « La commune y tenait une salle d'école ; cela serait devenu un grand inconvénient pour la cure et un sujet de dispute. On aurait agrandi pour loger l'instituteur et cela ne pouvait aller ; c'était une pierre très grosse dans le bénéfice. Que faire donc ? Jamais la commune ne cédera. Par un coup de tête, je prends un charpentier pour enlever les planchers, un maçon pour fermer l'ouverture de la nef au chœur. Je me mets en possession en leur disant à l'église que, dès qu'ils ont voulu un curé, ils doivent le loger, que la nef m'est nécessaire et qu'ils viennent s'ils peuvent m'en déloger. Je suis maître de la situation. »

Cimetière. — « A mon arrivée, le cimetière occupait tout le nord et le midi de la vieille église ; je me suis réservé le nord, pour mon indépendance. Ainsi le cimetière a été réduit, mais la Fabrique a fait les murs le long de la route, car auparavant, il n'était clos que par quelques grosses pierres. On a dépensé 400 fr. pour cela. »

Croix. — « Quand je suis arrivé à Balmont, il n'y avait pas une croix à Balmont, sauf celle du cimetière qui était renversée, étant pourrie à la base. Il nous en fallait au moins 5 : une au cimetière, une dans le village de l'Eglise, une chez Paccot, une à Méclaz et une à Chaux. Pour le moment, la famille Lacrevaz en a fait une chez Paccot. M. Jacquemoud de Vésine a donné celle du cimetière ; M. Levet de chez Delavi, grand-père de M. Francoz, a donné celle du village de Balmont. »

Missions. — « En 1867, j'ai fait donner par 2 prêtres une retraite de 8 jours dans la vieille église, et en 1869 j'ai fait donner une mission par les Missionnaires du Diocèse, le tout à mes frais. »

Intervention du Député Pissard. — « Je dois une mention honorable à M. Pissard de St-Julien, député ; c'est bien lui qui a aidé le plus notre Evêque et les gens de Balmont auprès de l'Empereur. C'est lui qui en a pressé le Décret

et donné la première nouvelle à Mgr et à l'Archiprêtre d'Alby, M. Pioton, qui s'est lui aussi bien intéressé à cette érection. Balmont est reconnaissant à M. Pissard qui a obtenu le traitement du curé, un subside de 6.000 fr. pour l'église, un de 3.500 pour le presbytère. J'ai eu l'honneur de l'avoir un jour à dîner avec le curé Navilloux de N. D. d'Annecy. Vive M. Pissard ! Sans lui, j'aurais eu beaucoup de peine à faire des réparations. »

« M. Dagand, Conseiller Général d'Alby, a aussi bien servi la cause de Balmont. Il nous a obtenu 1.500 fr. la veille de la proclamation de la République, 4 Sept. 1870. On peut dire que cet argent a été tiré du feu. » (Balleydier).

Une mise au point. — « Balmont n'a jamais été complètement annexé à Quintal, comme on a voulu le faire croire. Le cimetière a toujours été conservé pour y faire les sépultures ; de plus, les curés de Quintal y venaient faire l'office de trois dimanches l'un. Le jour où ils se sont débarrassés de cette charge, Balmont demanda à être annexé à Viuz, où il demeura environ 13 ans (1813-1825). Quand Viuz s'occupa de bâtir une église, Balmont, pour ne pas y participer, demanda à être annexé à nouveau à Quintal. Comme il y avait un vicaire à Quintal, celui-ci venait faire les offices à Balmont, tout en encourageant les habitants à démolir leur église. Toute la commune s'y est opposée et surtout les Carteron. » (Balleydier).

Le 7 Mai 1869, le Conseil vote un emprunt de 2.721 fr. remboursable en 15 ans, pour payer l'Eglise.

En 1883, on construit la tribune de l'église pour le prix de 300 fr. et en 1889, on achète un autel pour la même somme.

Cloches et clocher. — Le 26 Mai 1889, le Conseil expose que la cloche de Balmont est cassée ; que le fondeur Beauquis de Quintal en a prêté une valant environ 300 fr. et vote cette somme pour la payer.

Le 27 Mai 1895, Méfral, Maire de Balmont, écrit au Préfet : « L'unique cloche que possède Balmont étant fêlée, une autre étant cassée, le sieur Beauquis, ancien fondeur

à Quintal, nous propose de faire un échange d'une cloche du poids de 72 kilogr. contre celle qui est cassée et celle qui est fêlée, et cela sans soulte. Ces deux cloches hors d'usage peuvent peser environ 110 kilogs. Le Conseil est d'accord pour cet échange. »

Le 7 Août 1900, l'adjudication de l'achèvement du clocher est donnée à Gibello Antoine, entrepreneur à Cusy avec rabais de 3 % sur la mise à prix de 3.868 fr. Le 4 Déc. 1901, le Maire Antoine Garcin annonce que les travaux sont terminés. Ils sont approuvés le 13 Mars 1904 par le Maire Joseph Masson, au prix de 4.406 fr. y compris les frais de l'architecte Ruphy.

Les 2 cloches actuelles pèsent l'une 264 kil. et l'autre 134. Elles ont été fondues par les Frères Paccard, au prix de 4 fr. le kil. le 25 Janv. 1901. La bénédiction solennelle leur a été donné le 14 Avril suivant par le Vicaire Général Moccand. La grosse cloche, nommée Ernest-Jeanne a pour parrain : Ernest Chamey, fils de Marie et pour marraine : Jeannette Longeray. La petite porte le nom de Théodore-Joséphine en souvenir de son parrain : Rd Frossard, curé et de la marraine : Joséphine Travers, fille de Jean. Une souscription paroissiale pour les payer a produit la somme de 886 fr.

Réparations à l'église. — Grâce à un don de mille francs reçu des PP. Chartreux, toute l'église de Balmont a été recouverte à neuf en 1901 par Jean Bublens et peinte à l'intérieur par les frères Soldati.

Mobilier de l'Eglise. — Une souscription paroissiale faite en 1889 produisit la somme de 944 fr. et permit de faire le maître-autel, œuvre du sculpteur Gianina d'Annecy ; le prix en a été de 870 fr. L'ancien autel sert d'autel actuel de la Ste Vierge. La statue de N. D. de Lourdes est un don du Rd P. Daviet du Prado, natif d'Alby, à l'occasion de la Mission de 1901, et celle du S. Cœur a été donnée par Mme Poulat de Grenoble, qui villégiaturait chaque année à La Roche-sur-Foron.

Offices de l'Eglise, d'après l'état de Rd Balleydier (1864-1889).

« Les jours ouvrables, quoique n'étant obligé par les Visites Past. à aucun office public, on ne laisse pas de célébrer la messe ordinairement, surtout lorsque le peuple est plus libre pour y assister, et pendant le Carême. Comme pendant l'Avent, on ne peut presque pas avoir dans l'église les enfants qui ne communient pas et qui sont un peu grands, on laisse ici les petits catéchismes pendant ce temps, et en place, on les commence le plus tard à la Septuagésime, et on les continue jusqu'à ce qu'ils soient finis. »

Les jours ouvrables, pendant l'Octave de la Fête-Dieu, outre la messe que l'on dit le matin, on fait sur le soir, à l'église, la prière à haute voix, à la place des Complies qu'on y psalmodiait autrefois, n'y ayant habituellement personne qui puisse les psalmodier avec le Curé. Après la dite Prière, on chante le *Tantum Ergo* avec l'oraison ordinaire et on donne la *Bénédiction du St Sacrement*.

« Le jour de St Clair (2 Janv.) on expose à la vénération des fidèles les reliques de ce Saint, pendant la Messe. On célèbre une messe basse tous les dimanches et fêtes de l'année. Aux Fêtes Solennelles, on chante le *Te Deum* pendant la messe et l'hymne du jour. On chante Vêpres sur les deux heures après-midi. Outre cela, on fait à la messe une instruction ou un catéchisme sur la fête. Les dimanches ordinaires, on fait avant la messe l'*Aspersion* et ensuite les *Stations pour les Morts*. Avant le Credo, on fait la bénédiction du pain, la lecture du prône, avec le catéchisme.

Depuis l'Invention jusqu'à l'Exaltation de la Ste Croix, on fait, après les Stations des Morts, la *Prière du Diocèse* et la *Procession* pour la conservation des fruits de la terre et on chante les *Litanies des Saints*. Le premier et troisième dimanche du mois, les Processions se font après les Vêpres.

De Pâques à Toussaint, la messe des dimanches est à 9 h., afin que les bergers puissent y assister, et le reste du temps, elle est à 9 h. 1/2.

Hors le temps des Processions, on donne la Bénédiction le 3e Dim. du mois, aux Fêtes de 1re Classe, le jour du Rosaire et 3 fois dans le mois de Mai. Le 1er Dimanche, on chante les Litanies de la S. Vierge après Vêpres.

Une lecture et la prière se font après les Vêpres et tous les jours pendant le Carême. Au mois de Mai, on fait les Exercices. Chemin solennel de la Croix, le Vendredi Saint et à tous les Quatre-Temps.

Pain bénit. — « Le jour de l'Assomption, les filles offraient le pain bénit et le lendemain, jour de St Roch que l'on invoquait contre la peste, c'étaient les garçons qui l'offraient. Il y avait donc 2 jours de fête successifs, et quelquefois trois, quand l'Assomption se trouvait un Vendredi ou un Lundi. »

Pèlerinage de 1865. — « En Avril 1865, on a célébré le 2e centenaire de la Canonisation de St François de Sales. Onze Prélats, tant cardinaux, archevêques qu'évêques assistaient à la cérémonie. Quand on a proposé ce pèlerinage, j'étais un peu sceptique, mais j'ai été bien trompé. Toutes ces paroisses en règle venant des paroisses des alentours avec bannières, confréries, a valu plus qu'une mission à Annecy. L'une des paroisses les plus éloignées a été Thorens avec sa bannière verte. La ville s'était distinguée par ses préparatifs. J'avais déjà bien vu des fêtes à Annecy, mais celles-ci les ont toutes surpassées. L'Eglise de la Visitation ne pouvant contenir l'affluence du monde, on a été obligé de donner la Bénédiction dans la rue Royale, toute resplendissante de beauté. Cette rue était pleine de monde jusqu'au Pâquier. »

Pèlerinage de 1873 à l'Aumône. — Le 28 Mai 1873, comme dans toute la France on faisait des pèlerinages à la Ste Vierge pour l'implorer contre l'anarchie où nous conduisaient les Sociétés Secètes, Rumilly a eu son pèlerinage à la Chapelle de l'Aumône. On y est venu en procession avec bannières de Sallanches, Thonon, Féternes, Cruseilles, etc... On comptait 25 à 30.000 pèlerins, dont 2.000 venus d'Annecy sous la direction de notre Evêque. Le siège de

Chambéry était vacant par la mort du Cardinal Billet. La ville de Rumilly était toute embellie comme Annecy en 1865. Tous les archiprêtrés des environs ont pris part à cette fête. »

Pèlerinage à Annecy. — « Outre les pèlerinages faits en 1873 à Rumilly, Tamié, Myans, La Roche, etc..., 46 paroisses se sont faites inscrire pour aller à la Neuvaine de Sainte Chantal. L'archiprêtré d'Alby avait rendez-vous à Chaux à 4 h. 1/4 du matin. Nous sommes arrivés à la Visitation à 7 h., formant une procession de 5 à 600 personnes. Le P. Tissot d'Annecy, qui est sans contredit le premier prédicateur du Diocèse, nous a adressé une belle allocution selon sa coutume et M. le Curé de Viuz nous a dit la messe. On a chanté le Credo et lu une Consécration. »

Pèlerinage à Paray-le-Monial. — « Le 16 Juin 1875, 800 personnes du Diocèse d'Annecy se sont rendues à Paray pour implorer la protection du S. Cœur sur la France. »

Confirmation et Consécration de l'Eglise. — « La première confirmation donnée à Balmont (après la Révolution) a eu lieu le 18 Avril 1869. Monseigneur Magnin était assisté de M. Buttet, Vicaire Général et, ce même jour, la nouvelle église a été consacrée. »

Doctorat de St François de Sales. — « En 1878, année excessivement pluvieuse, a eu lieu la fête du Doctorat, bien plus belle que celle du centenaire de 1865. Balmont s'est réuni à Chapeiry pour former une belle procession. Toutes les paroisses de l'archiprêtré s'y sont rendues. D'autres processions sont encore venues de Grenoble, Genève, le Chablais, Sallanches, Megève, etc... L'affluence a dépassé 100.000 âmes, ce qu'Annecy n'avait jamais vu. Il y avait 16 évêques, dont les cardinaux de Lyon, Rouen, Bordeaux. On avait élevé une magnifique estrade au fond du Champ de Mars, lequel ressemblait une fourmilière de personnes. Tous les hôtels étaient arrêtés à l'avance par des célébrités étrangères ; on payait 25 fr. pour coucher une nuit et 20 fr. une fenêtre pour voir le défilé des processions. Le soir, illumination ; des marais du Treige, on aurait dit que tout

Annecy était en feu. Toutes les montagnes des environs et points culminants étaient couverts de feux de joie. J'ai entendu un professeur du Collège d'Annecy et ce n'était certes pas un clérical, dire : Il y a encore bien de la foi. »

Confirmation de 1880. — « Le 16 Juin, Monseigneur est venu confirmer à Balmont les enfants de la paroisse et ceux de Quintal ainsi que de Chapeiry. J'avais acheté des sapins et les jeunes filles de Chaux y ont attaché des guirlandes. L'adjoint Joseph Lacrevaz a fait un compliment à Monseigneur et Garnier mécanicien a acheté et fait marcher la poudre. »

CHAPITRE VI

Presbytère et Dépendances

Le Tabellion d'Annecy (I, 1700, 286 et 288) contient un acte d'état du presbytère et un devis de réparations à l'église, à la cure et à la grange. Le Tab. d'Alby, (1755, 92) contient un devis de réparations du presbytère. En 1757, on vote 296 liv. de réparations à la grange (A. D. Adjudication, 1754-59, 221 et Trav. Publ. 1741-70). En 1760, on vote 458 liv. pour réparer le presbytère (Tr. P. 1760-66, 1 à 10).

Réparations de 1760. — Elles furent faites sur requête de Rd Josserand, « lequel installé le 24 Mai proche passé a trouvé le presbytère en très mauvais état avec un couvert à sa dernière extrémité. »

Cette requête remonte au mois de Juillet 1745, où le Sieur J. Baptiste Mauris d'Annecy, père et héritier de Rd Mauris, curé de Balmont, vient répondre de l'incurie de son fils à entretenir les bâtiments. Il comparaît le 12 du mois susdit, par devant le Notaire et Châtelain d'Alby, en présence de Jacques Daviet, syndic, de Michel Longeray et Maurice Beauquis, conseillers.

Le devis comporte la démolition de la façade au couchant et avancement à l'alignement avec les deux colonnes placées devant l'église ; construction de 4 fenêtres en pierre de roc de 4 pieds de hauteur et deux de largeur, sur les deux façades ; refaire tout le couvert et les planchers de la cure avec la galerie en dehors et un escalier en chêne de 9 marches pour y accéder.

Le 6 sept. 1760, le prix fait est donné à Claude feu Jacques Dufour de Cusy, Me Charpentier habitant Annecy, pour la somme de 458 liv. sur un devis de 1050 liv.

(Arch. D. Série V. C. 141 de la page 1 à 22).

Dans un acte d'état de 1784, il est dit « que le presbytère est composé de 6 chambres, y compris les bas-offices, avec

2 petits réduits ». Il y a une grange et une écurie à côté de la grange qui demandent des réparations.

Le jardin de la contenance d'environ 80 toises, sous le n° 104 et partie du 105 de la mappe. Un pré-verger de la contenance de 115 toises, sous le n° 102, est contigu au presbytère et au jardin.

En 1856, J. Laperrousaz de Viuz accepte de refaire la toiture de l'église et de la cure pour le prix de 648 livres.

En 1859, le Conseil reçoit les travaux exécutés à l'ancien presbytère pour le convertir en école et approuve la dépense qui est de 1698 liv.

En 1862, le Conseil vote 334 fr. pour convertir la maison d'école en presbytère et lui rendre son affectation ancienne.

Le 4 Mai 1869, le Gouvernement accorde un subside de 2.000 fr. et le 4 Juill. 1870, un autre subside de 1.500 fr. pour la réfection du presbytère (A. E.).

« On retrouve dans le presbytère actuel deux fenêtres de la nef de l'ancienne église, l'une dans l'allée en face de l'écurie et l'autre dans l'écurie. Les deux fenêtres du chœur démoli ont été utilisées, l'une au bûcher et l'autre dans la cave en-dessous de la sacristie. » (Rd Balleydier).

« La salle à manger actuelle est bâtie exactement sur l'emplacement du péristyle de l'ancienne église. »

A la Révolution, le presbytère et ses biens avaient été soumissionnés par Roux, notaire, qui tenait encore la cure de Mûres. Elle passa ensuite à la famille Morel, puis Masson qui a quitté Balmont. Celle-ci l'a vendu à 8 particuliers de Balmont, savoir : Charvier Jacques ; les frères Pierre et Charles Beauquis ; les 3 frères Carteron, Aimé, Jacques et Jean ; Jean Daviet ; Jacques Berlioz et Nicolas Bublens qui l'ont cédé à la Commune. »

« Comme la Commune n'avait pas d'argent, j'achète à mon nom la cure et le jardin pour 1.000 fr. Au Nord de la cure, la propriété d'Orlier venait à 3 mètres des murs, donc impossible de sortir. J'ai encore acheté une bande de terre qui va jusqu'au chemin de Méclaz et sur partie de laquelle on construira la nouvelle église pour le prix de 300 fr., à

raison de 5 fr. la toise. Avec les frais d'acte, j'ai payé plus de 1.500 fr. En Janvier 1865, la Préfecture m'a obligé à céder le fonds à la Commune et la jouissance aux curés. Tissot not. »

« J'ai encore payé 650 fr. une place nécessaire pour la construction de l'église neuve, et quelques toises de pré d'Aimé Carteron pour agrandir mon jardin dans la partie inférieure. »

« A mon arrivée, Poex de St Sylvestre était instituteur et logeait à la cure qu'il m'a cédé pour aller en location à Chaux.

« D'orlier se plaignait d'avoir acheté sa propriété à raison de 600 fr. le journal et il n'a pas craint de me vendre une pièce à raison de 2.000 fr. le journal. »

Le Jardin est de droit au curé qui en a cédé le fonds à la commune à la condition que les curés mes successeurs en aient la jouissance. A mon arrivée, ce jardin était d'autant plus maigre qu'on n'y avait pas mis une once d'engrais dès la Révolution de 93. Pour l'établir, il m'a fallu faire des travaux considérables et je m'y suis tué, pour remuer la terre et construire les murs de soutènement. »

Presbytère. — Le presbytère ancien de Balmont était adossé à l'église ; il comprenait 2 caves au rez-de-chaussée, sur lesquelles étaient bâties une cuisine et une chambre contiguës à 2 autres chambres édifiées, l'une sur le porche et l'autre sur le vestibule de l'église.

On a cité dernièrement, comme une nouveauté, le fait d'un curé de Paris qui construit son presbytère dans les combles de son église. Balmont avait trouvé avant la capitale ce mode de construction économique.

« Le 5 Fév. 1854, à Chaux, en la salle communale, Charvier syndic expose que parmi les biens ecclésiastiques que l'on crut avoir vendu en 1793, figure l'ancien presbytère, dont une partie repose sur l'église, dont est encore en possession la Commune et le jardin y dépendant qui, d'après les renseignements parvenus, n'aurait pas subi le sort des autres immeubles et n'aurait pas été compris dans la vente

faite par le Gouvernement Français ; que, pendant nombre d'années, personne n'avait pris possession de ces immeubles ; mais un François Moret fit, il y a environ 29 ou 30 ans, des actes de propriétaire sur ces objets ; que les administrataires de la Commune laissèrent jouir ledit Moret puis Madame Catherine Moret, sa fille, devenue femme de M. Jean-Antoine d'Orlier qui vendit ces deux immeubles à Jh Montmasson de Balmont, plus un pré et une place ; que tous ces objets furent rachetés dudit Montmasson pour le prix de 1.000 fr. par acte du 1er Fév. 1853, Bessonis not., par les individus les plus notables de Balmont, pour les rétrocéder plus tard à ladite Commune, pour le cas qu'elle fut de nouveau érigée en paroisse... Madame d'Orlier et Montmasson consentiraient à transiger et à abandonner à la Commune ces mêmes immeubles, quoiqu'à leur dire, ils pourraient prouver une possession continue et plus que trentenaire pourvu qu'on rembourse audit Montmasson la somme de 1.000 fr. qu'il a consacrée aux réparations de la maison qui était à peu près à l'état de ruine et inhabitable lorsque Madame d'Orlier lui en fit la vente ; et que cette dame qui percevrait cette somme consentirait à la radiation de l'inscription qu'elle a fait prendre contre Montmasson pour conservation de son privilège.

« Le Conseil adopte de transiger avec Madame d'Orlier et Montmasson pour le prix indiqué. »

Dans le rolle des prestations de 1855, M. J. A. d'Orlier, propriétaire à Balmont, domicilié à Annecy, est taxé 10 fr. pour le presbytère et jardin attenant qu'il a acquis de Joseph Montmasson.

Le 24 Mai 1862, le Conseil vote un emprunt de 2.000 fr. au Crédit Foncier et demande à commencer de suite les travaux au presbytère et à l'église.

Le 19 Nov. 1864, le Conseil prend l'engagement avec Rd Balleydier curé nommé : 1°) de la cession de la salle d'école dès son arrivée (l'école était tenue lors dans le presbytère) ; 2°) cession des deux emplacements au-dessous des chambres du midi de la cure, savoir le péristyle et le bas de la

nef de l'église, indispensable pour la reconstruction de la cure ; 3°) cession de la cour placée au nord de l'église et au levant de la cure, jusqu'au chemin ; 4°) fournir à M. le Curé les manœuvres, pierres, sable, transports pour la réparation de la cure ; 5°) M. le Curé vient d'acheter le 4 Nov., Tissot not., à ses frais, pour lui et ses successeurs, le jardin du presbytère; 6°) M. le Curé paye les frais du plan d'une église neuve.

Le 26 Nov. 1876, le Conseil approuve la réception des travaux que M. le Curé de Balmont a fait exécuter au presbytère, suivant la convention de 1864.

« Le 13 Août 1882, le Conseil défend au Rd Curé Balleydier de couper l'herbe du cimetière et veut qu'il paye le loyer de la vieille église dont il s'est emparé sans aucune permission depuis une quinzaine d'années pour la convertir en étables, c'est-à-dire pour y mettre sa vache, ses chèvres et ses moutons... Si M. Balleydier a fait le presbytère, il a reçu un subside de 3.500 fr. du Gouvernement, et la Commune lui a donné le chœur de la vieille église pour faire la sacristie. »

Le 11 Nov. 1911, Pellagata peintre à Alby adresse un devis de 205 fr. à la Municipalité pour blanchir et tapisser la cuisine, les couloirs et les chambres de la cure.

Un nouveau curé, M. l'Abbé Pettex, venait d'être nommé au poste de Balmont et le Conseil avait à cœur de lui offrir un logement très convenable.

« *Le puits* avait été comblé parce que la première femme de Claude Laperrousaz le Cadet s'y était noyée accidentellement en venant chercher de l'eau. Je l'ai fait vider et exhausser.

« Ce jardin qui m'a coûté 1.500 fr. en argent me revient aujourd'hui à plus de 4.000 fr.

« *La Cave* actuelle avait été transformée en forge par M. Morel, mais j'ai conservé la cheminée qu'il avait fait construire pour la cuisine. J'ai donc construit une cave nouvelle sous la sacristie, à mes frais, à condition d'en avoir la jouissance pour moi et mes successeurs. »

CHAPITRE VII

Routes. Ecoles. Poste. Faits Divers

Route Nationale N° 201. — Elle traverse la commune de Balmont sur une longueur de 2 kil. environ. Projetée en 1818, nous trouvons le Conseil de Balmont réuni, à ce sujet, le 6 Mai 1824, « dans la maison de Jean Laperrousaz, lieu où se tiennent les assemblées consulaires. Lacrevaz Antoine, syndic, préside en présence de Thomas Vulliet, géomètre du Gd-Bornand et Callies, Secr. Les propriétaires qui auront leurs biens coupés par la route, savoir : Veuve Bally née Métral, Louis Carteron, Roux Suzanne, Jean Laperrousaz et la Veuve Falconnet, défendent leurs intérêts à cette séance. L'expertise totale est évaluée à 1.172 livres. »

La partie Chambéry-Alby-Chaux fut terminée vers 1830, puis les travaux furent arrêtés jusqu'en 1844. Le 30 Mars de cette année, on dresse la liste des terrains à exproprier qui appartiennent à Longeray Jean et Louis, Marcoz, Daviet, Longeray Gaspard, Garcin Claude avec une superficie totale de 4.318 toises estimées 1.155 liv.

Le 4 Juill. 1844, l'Intendant d'Annecy écrit :

« Vu le Brevet Royal en date du 2 Mars dernier par lequel il a plû à Sa Majesté d'autoriser l'adjudication des travaux de rectification de la Route Royale Chambéry-Genève, pour la partie comprise entre la Forge de Chaux et le Clos du Monastère de la Visitation, dans le projet rédigé par M. le Chevalier Gustin, Ingénieur Chef de cet Arrondissement, en date du 20 Janv. dernier.

« Vu acte d'adjudication de ces travaux faits le 12 Mars dernier en faveur du Sieur Eugène Buttin, pour la somme de 234.760 liv., par devant le syndic de Balmont, le 17 Avril dernier, authentiqué, Pichollet not., l'entrepreneur et les particuliers de Balmont se sont mis d'accord pour convenir des sommes auxquelles ils ont droit pour la valeur des terrains à couper et leur cession en faveur du Gouvernement ».

En Janvier 1846, l'augmentation des travaux non prévus est de 12.680 liv.; ordre est donné d'achever ces travaux pour le 1er Juin.

Le 4 Juill. 1846, le Sieur Intermini écrit à l'Intendant « qu'il est sous-traitant du Sr Eugène Buttin, domicilié à Annecy, qu'il a sous-traité lui-même avec F. Rosso, décédé le 16 Mai dernier, père du suppliant J. B. Rosso, géomètre et entrepreneur habitant Vieugy, lequel déclare les travaux finis depuis 15 jours et ne pouvoir être payé par Buttin. »

« L'adjudant Blanchet a surveillé les travaux de cette route. »

La Route de Grande Communication N° 5, plus connue dans le pays sous le nom de « *Route des Bauges* », fut déclarée d'intérêt public en janvier 1852 et terminee en 1872 par les entrepreneurs Rosazza et Mosca. Elle a son point de départ au bas de la côte de Chaux, passe à proximité des églises de Balmont, Viuz, Gruffy et Allèves pour rejoindre, près du Pont de Banges, la Route Départementale N° 17 (Aix-les-Bains à St Pierre d'Albigny par le Châtelard et la traversée des Bauges). Les frais occasionnés par la construction de la Route N° 5 ont été payés en grande partie par les quatre communes intéressées.

Balmont est encore relié à Annecy par l'ancienne Route Royale Chambéry-Annecy. Cette dernière a été convenablement restaurée après la guerre de 1914 et a été d'une grande utilité pendant la guerre 1939-45 lorsque la Route Nationale N° 201 fut coupée en trois endroits par un bombardement américain du 11 Novembre 1943. Elle a son point de départ à Chaux, traverse la commune de Vieugy et aboutit près du cimetière actuel d'Annecy (Avenue de Loverchy).

Ecoles. — Jusqu'en 1852, les enfants de Balmont fréquentaient les écoles de Quintal ; mais, le 27 juin de cette année-là, Rd Granger, curé de Quintal, écrit à l'Intendant pour lui « signaler la fourberie des gens de Balmont qui, au nombre de 9, tous conseillers, ont acheté l'ancien presbytère pour faire des écoles qui sont inutiles. »

Le 25 Mars 1854, le Conseil Municipal de Balmont prend la délibération suivante :

« Considérant que l'expérience a démontré que, partout où règne l'ignorance, éclaut (sic) les penchants vicieux, et que même elle fait dégénérer les meilleures qualités en vices, tandis que l'instruction est le correctif, civilise l'homme et procure à la Société des citoyens utiles..... ont acquis pour le prix modique de 1.000 fr., acte du 1er Fév. 1851, Bessonis not., le presbytère et jardin que le Gouvernement Français avait aliéné au commencement de la Première Révolution.

« Considérant la grande distance qui sépare Balmont de Quintal où il existe une école, et le mauvais état du chemin fort monteux (sic) et raviné, ne permettant pas aux enfants de la prémice de fréquenter cette école... »

CHARVIER Jacques Joseph, syndic.

En 1854, une institutrice ouvre une école dans la maison de M. Jacquemoud sur la route d'Alby.

Le 13 Mars 1857, l'Intendant écrit au syndic :

« Le Bureau a porté au Budjet de 1857 les allocations nécessaires pour le traitement d'un régent et d'une régente; votre Administration doit donc prendre les mesures pour la création des écoles primaires pour les 2 sexes, en se procurant d'abors les locaux propres à cet usage, procédant ensuite à la nomination desdits employés. Vous n'ignorez point que la jeunesse mérite un soin tout particulier, en raison surtout de l'influence heureuse qu'elle peut exercer sur le cours de la vie. Veuillez donc m'informer des dispositions prises pour atteindre ce but. »

Le 8 Avril, le syndic de Balmont donne la réponse suivante : « M. l'Intendant, Veuillez m'expédier votre Décret du 30 Oct. 1855, relatif à l'offre d'abandon à la commune

de Balmont de l'ancien presbytère, faite par les propriétaires de ce bâtiment pour le convertir en maison de commune et logement des Ecoles... L'ancienne maison presbytérale une fois acquise à la Commune, nous y trouverons un logement spacieux pour l'école, l'habitation des régents, la réunion du Conseil et les Archives Communales. »

Notons en passant que ce presbytère, dont nous avons le plan sous les yeux, comprenait, au rez-de-chaussée, deux caves dont l'une fut transformée en salle de classe. Au 1er étage, il y avait 4 chambres dont deux étaient construites sur l'église ; l'une sur le porche et l'autre sur le vestibule. Cet appartement de 4 pièces comprenait une cuisine sur la cave, une chambre sur la salle de classe et les 2 chambres sur l'Eglise.

Le 12 Juill, 1857, Pierre Beauquis syndic, Jacques Charvier et Jean Daviet conseillers assistés de Georges Millet sécrétaire, écrivent à l'Intendant :

« Vu la délibération du Conseil Communal en date du 18 Mai proche passé, laissant à ce Conseil le soin de nommer une Régente à Balmont, lorsqu'il aura réussi à s'en procurer une, a nommé à la régence de Balmont Demoiselle Jeannette fille de défunt Georges Curtenaz, pour le terme de 5 années et y compris l'année 1857-58, avec traitement annuel de 400 liv. La Régente devra faire 2 classes par jour de 3 heures chacune. »

L'école fut probablement ouverte en Oct. ou Nov. 1857 ; on vota 300 fr. de réparations à l'ancien presbytère pour le convertir en maison d'école et salle consulaire.

Voici *l'inventaire du mobilier* de l'école avec le prix de chaque objet : un grand crucifix : 3 fr. ; un tableau du Système Métrique : 6 fr. ; une mappemonde : 3 fr. ; une carte d'Europe : 3 fr. ; les tableaux de lectures par Leyat : 10 fr.

En 1861, la régente « donne sa démission, à la suite de vexations et propos calomniateurs tenus à son préjudice, bien qu'elle ait droit à l'estime publique ».

Le 22 Août 1862, le Conseil vote « l'appropriation du bâtiment communal applicable au presbytère, dont le devis

fait par l'architecte Ruphy, se monte à 4.016 fr. La salle de classe mixte est insuffisante pour 44 élèves qui la fréquentent et il s'agit de la rendre indépendante. Dès 1857, la régente est logée sur l'école ».

Le 10 Nov. 1864, l'ancien presbytère est cédé à M. le Curé de Balmont, nommé récemment à ce poste rétabli.

Le 31 Janv. 1865, le Conseil de Balmont passe un bail avec Boget Marie qui fournit une salle d'école, une mairie, un logement et un jardin pour l'institutrice au prix de 160 fr. par an. La salle de classe a 8 m. 30 de long sur 3 m. 55 de large.

En 1875, le Conseil déclare que, depuis 9 ans, il a loué à Chaux une salle de 40 mq au rez-de-chaussée et une pièce au 1e étage pour l'institutrice, près d'un forgeron, en face d'une auberge, pour 42 élèves. Ce local étant insuffisant, il est nécessaire de songer à bâtir une école.

Le 3 Juin 1879, l'adjudication de la construction d'une Ecole et Mairie est donnée à Chalansonnex Ant., domicilié à la Biolle (Savoie) pour le prix de 8.856 fr. Le devis établi par Ruphy, arch. s'élevait à 10.363 fr.

En 1882, une somme de 586 fr. est votée pour payer les frais de l'installation de la fontaine, près cette école.

Dans l'Annuaire de la H.-Savoie, on trouve M. Volland, comme instituteur : en 1880 ; en 1900 : M. Roussillon ; en 1914 : Cattrini d'Alby, tué à la guerre ; en 1920 : Mme Gruffy, institutrice.

En 1891, Madame Roussillon donne des leçons de couture à 24 jeunes filles et ne reçoit que 60 fr., elle demande à la Municipalité de lui voter 75 fr.

Notes de Rd Balleydier sur les Ecoles. — « Les écoles ont existé dès longtemps avant mon arrivée ; mais, quelles écoles ! Les instituteurs venaient de la vallée d'Oulx, près le Mont-Cenis, pendant l'hiver seulement. Puis il y a eu, tantôt des instituteurs, tantôt des institutrices pour toute l'année. Après la Révolution, les curés de Quintal faisaient bien l'école, mais se souciaient fort peu des enfants de Balmont. J'ai su que quelques-uns sont allés chez M. Levet, géomètre,

hameau Delavi. Pierre Garnier, originaire d'Alby, syndic de Balmont, donnait aussi quelques leçons. Mais l'ensemble des mères de famille ne sachant lire, il faut se tuer pendant 3 ou 4 ans pour apprendre convenablement le catéchisme aux enfants.

Voici la neuvième année que je suis à Balmont : dans cet intervalle, la commune a eu comme instituteur : Poex, Bruyère pendant quelques mois, Guévin, Pernet, Bouchet, et Charvier qui enseigne depuis 3 ans. (On a eu ensuite Laperrousaz auquel a succédé Volland.) Charvier a été le plus régulier pour les offices et devoirs religieux. Malgré cela, aucun instituteur ne m'a rendu le moindre service, soit pour donner des leçons de chant, soit pour la récitation du catéchisme.

Les instituteurs étant presque partout mieux logés qu'à Balmont ne tiennent pas à y rester. J'ai essayé selon mon pouvoir de remédier à cet inconvénient. J'avais passé un marché de 6.000 fr. avec M. Levet pour acheter le reste de sa propriété située au nord de l'Eglise ; comme la maison est grande, il y avait place pour le fermier, l'instituteur et les écoles.

Au lieu de payer une location de maison, comme ci-devant, l'école avait un revenu dans la ferme. Quand tout fut conclu, la commune qui m'avait encouragé dans cette voie objecta qu'elle était endettée et ne voulait pas faire un nouvel emprunt. Heureusement que M. Levet a été bon pour moi, car il avait ma signature et pouvait me forcer à tenir le marché. J'espère que la commune ne m'y reprendra plus. »

Autre Proposition. — En 1875, Claude Laperrousaz offre à la commune une maison neuve qu'il vient d'hériter de son frère Marie, décédé. Le prix en est de 2.050 fr. On pourrait aisément y loger les 2 écoles, les logements de l'instituteur et institutrice et la Mairie, mais le Conseil, qui a sa majorité à Chaux, voudrait conserver les écoles dans ce village et le projet échoue, bien que la Préfecture ait déjà promis 3.000 fr. pour l'appropriation nécessaire. »

Poste. — La poste rurale en Savoie fut organisée à partir de 1830. Une délibération du Conseil Municipal, datée du 16 Oct. 1845, avec Garnier Pierre comme syndic, Carteron Jean Fr., Beauquis Jean et Longeray Sébastien, comme conseillers, nous apprend « que le sieur Louis Richard, pedon de cette commune, ayant renoncé à ses fonctions depuis 6 mois, a proposé le sieur Jean Antoine Rassat de Gruffy, qui fait ces fonctions pour Gruffy, Allèves, Mures et Viuz, avec rétribution de 15 livres par an, pour porter au Bureau des Postes à Annecy les lettres, plis et paquets. En 1861, fut établi le Bureau de postes d'Alby qui desservait toutes les communes du canton.

En...., Balmont obtint un Bureau de Facteur-Receveur, établi sur la Route Nationale, à Chaux. En 1929, la municipalité fit construire un petit hôtel des Postes, au sortir de ce village et en 1931, l'Administration des P.T.T. y a établi un poste téléphonique de nuit.

Passage des Princes de Savoie à Balmont en 1859. — « En 1859, les Princes de Savoie, fils de Victor-Emmanuel, sont passés par la Savoie pour aller à Genève faire visite à de Cavour, l'homme célèbre de l'Indépendance de l'Italie. Quel était le but de ce voyage ? Les uns disent que c'était un mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie ; les autres, que c'était pour ranimer les sentiments de la Savoie en faveur de la maison de Savoie. Mais, sauf à Balmont, la manifestation n'a pas été très enthousiaste. A Balmont, M. Jacquemoud syndic de Chapeiry, avait rassemblé les Gardes Nationales des paroisses voisines, à Chaux. Très flatté, Balmont avait fait dans ce village un arc de triomphe, dans la conviction que les Princes de Savoie allaient d'abord leur obtenir du Gouvernement l'érection de la paroisse avec le traitement du curé. Pauvres gens ! Ils y ont été pour leurs frais. »

Incendie du village de Chaux en 1823. — « Ce fait est relaté dans une lettre que le syndic de Balmont, Pierre Garnier, écrit à l'Intendant, en date du 20 Août 1846 » :

« La forge établie par Marie Bogey de Cusy, dans un rez-de-chaussée en location à Chaux, présente des dangers d'in-

cendie, qui inspirent d'autant plus de crainte aux habitants de ce village que celui-ci a été détruit, il y a environ 23 ans, par un incendie occasionné par le feu d'une forge qui se trouvait à peu près dans les mêmes circonstances. »

Incendies antérieurs. — Rd Balleydier écrit dans ses notes de paroisse : « Le château d'Orlier a passé par le feu ainsi que l'église, le presbytère, les deux granges des curés et tout le village de Balmont, vers 1721 ou 1722 au mois d'Avril. Quand on a voulu reconstruire, après cet incendie, on a élevé le presbytère actuel qui emprunte une partie des murs de l'église, par économie ; sur les murs sans solidité de l'ancienne cure qui se trouvait dans le clos d'Orlier, à droite de la route en montant, au midi de l'église, on a monté une grange, au-dessous de laquelle se trouvait l'écurie. L'ancienne grange, située au levant de l'église, a été démolie bien avant la Révolution de 1793 ; mais cette dernière l'a été, il y a 20 ans à peine avant mon arrivée, par Antoine Laperrousaz. La Chapelle St Jean Bapt. qui formait une nef latérale aussi grande que l'église n'a pas été reconstruite. Les murs de l'église sont trop calcinés pour n'avoir subi qu'un incendie. Quand j'ai fait démolir le mur qui sépare les deux chambres de la cure, du côté du midi, j'ai trouvé une porte sur laquelle j'ai découvert la date de 1722 avec des peintures, le tout caché sous une couche de mortier.

L'incendie de l'église fut si violent qu'on ne put rien sauver. J'ai découvert les ampoules en fer blanc, contenant encore un peu d'huile, enfouies sous un éboulement de mur. »

Avant l'incendie, le clocher était couvert en tuiles mais l'église était recouverte en chaume.

« En Sept. 1771, le Sgr de Montpon (Alby) vient au secours des incendiés de Balmont. » (Arch. de Montpon).

La vogue de Balmont. — « Autrefois, la vogue était célèbre à Balmont ; on y dansait, on y jouait bien plus qu'aujourd'hui. Il est vrai qu'alors, à raison de la grande moralité, on n'avait pas à craindre les désordres d'aujourd'hui. Les jeunes gens avaient leur pâquis (pâturage communal) ;

c'était la plaine au nord de l'église. La Révolution a mangé tout cela avec les biens de la cure. M. Roux qui a soumissionné les biens du Bénéfice-Cure l'a incaméré à ces biens au milieu desquels le pâquis était enclavé et s'en est emparé. Ce pâquis avait été probablement donné par les Seigneurs de Balmont, comme lieu de divertissements et champ de Mars pour la jeunesse. »

« Je voulais rétablir une place publique devant l'église en bas du cimetière, mais la commune s'y est opposée. Si j'y pense, j'en parlerai plus tard. »

Froid et sécheresse. — De 1829 à 1830, le lac est gelé dans toute sa surface. On passe le lac en voiture de Duingt à Talloires ; la glace a 20 cent. d'épaisseur et le thermomètre est descendu à —19°.

En 1830, grande sécheresse pendant l'été ; le feu est à plusieurs montagnes. Mais la sécheresse de 1870 a encore surpassé. Elle a duré toute l'année ; on allait chercher l'eau au lac, à 10, 15 kilom. à l'entour. Les canaux du Pâquier étaient à sec, tant l'eau avait baissé.

Foudre. — En 1869, la foudre est tombée sur le clocher, effondré un mètre de toiture, labouré le mur et a passé sous le seuil de la porte d'entrée de l'église.

Aurore boréale. — « Autour de 1875, on a vu, sur les dix heures du soir, une aurore boréale si surprenante, qu'on l'a prise pour un incendie. En 1872, le 4 Fév. vers 8 h. du soir, on en a vu aussi une très remarquable par sa clarté et son étendue. Elle a été vue presque dans toute l'Europe. »

Pluie et orage. — « En 1875, l'année a été pluvieuse, comme je ne l'avais jamais vu ; il pleuvait de 4 à 5 jours sans interruption. Au mois de Juillet, une tempête venue d'Aix nous a apporté des grêlons qui pesaient 6 hectos à Gruffy et mesuraient 8 cent. de diamètre à Balmont. »

Vignobles de Balmont. — « Autrefois, tout le coteau de Chaux et celui de Penossey était couvert de vignes. Comment ont-elles été détruites ? Par la peste noire qui a régné en Europe de 1595 à 1630 et a emporté les 3/4 de la population (châtiment du protestantisme). Puis les Espagnols sont

venus en 1742 et ont ravagé le pays ; les habitants étaient tellement lâssés par leurs vexations qu'à Annecy, on s'est entendu pour égorger dans une nuit tous ceux qui étaient dans cette ville. Le mot d'ordre avait été le suivant, exprimé en patois pour n'être pas compris de ces demi-sauvages : « As-te ptà lo levan pè empâtâ çta né. » (As-tu mis le levain pour pétrir cette nuit) ce qui signifiait : « Prépare tes armes pour tuer ces maudits d'Espagne. »

Rd Balleydier voulut continuer la tradition en remplissant son jardin de treilles et il remarque « que le raisin y est plutôt précoce, mais bien plus par la qualité du terrain que par la chaleur du soleil. »

Le philoxéra. — « Après la mauvaise année de 1816, à mon avis, la plus mauvaise a été 1879. Le 20 Fév. nous avons eu un orage épouvantable et tel que de mémoire d'homme on n'en n'a jamais vu éclater dans cette région. Quantités d'arbres ont été brisés ou déracinés, bien des toitures renversées ! On évalue à plus de 4.000 fr. les dégâts causés dans le seul village de Balmont.

Après cela, pluie et froid toute l'année, peu de blés et de pommes de terre. La vigne ne peut mûrir et après Toussaint, on est obligé de piler le raisin avec les pommes et le mêler au cidre. Après avoir ravagé plusieurs départements du Midi, le philoxéra a fait son apparition autour d'Annecy. L'ouvrier est sans travail ; la campagne qui doit fournir est obligée d'acheter pour vivre ; déjà se vérifie cette prophétie de l'Apocalypse : A la fin, personne ne pourra ni acheter ni vendre.

L'hiver qui a suivi a été si froid que le lac a gelé plus fort qu'en 1830, et on a pu venir en voiture de Talloires à Annecy, sur la glace. »

LISTE DES CURÉS QUI ONT DESSERVI BALMONT

L'Histoire de Besson nous apprend que les Chanoines de la Collégiale cessèrent de desservir Balmont en 1620. A partir de cette date, un curé fut installé à demeure, mais il nous

est difficile de connaître leurs noms avant l'établissement des Registres de Visite Pastorale (1411) et celui des Registres Paroissiaux (1536).

1) Maillet assisté du vicaire J. de Allondone, 1411.

2) 1414 : Chappelut J.

3) 1445 : Sadrii J. remplacé par Métral J.

5) 1471 et 1481 : Pierre Favre, Chan. de N. D., par Sordet J.

6) Avant 1569, de Balme Claude, curé d'Albens, puis de Balmont, décédé en Nov. 1569.

7) 1569 : Fontanel Jean, fut ensuite curé de Bloye et Cercier.

8) 1572 : Déant Michel, par Noble Nicolas de Jussi.

10) Vincent Georges, remplacé en 1600 par Reinier Vincent qui perdit un procès avec la Collégiale N. Dame.

12) Rochex Louis, nommé par St François de Sales en 1610 et mort à Balmont en 1617. Il fut remplacé par Rochex Jacques, peut-être son frère, né à Chapéry, lequel permuta avec Montagny où il mourut en 1657.

14) 1629 : Métral Pierre, né à Mûres, chapelain de St Antoine à Viuz-la-Chiésaz en 1626, permute avec Montagny, puis avec Balmont, où il meurt en 1642.

15) 1642 : Furier Hilaire, curé de Vieugy ; Chan. de la Collégiale ; curé de Balmont ; résigne en 1644 et meurt en 1646.

16) Domenge Jean, curé de Balmont permute avec Ste Reine en 1652, revient à Balmont en 1656 par permutation ; permute encore avec Choisy, 1668 et Chessenaz, 1672 ; résigne en 1674.

17) 1652 : Bernard Jean, né à Annecy, permuta son Canonicat de N. D. en 1649 avec Ste Reine, puis avec Balmont, de nouveau avec Ste. Reine en 1656 (Jean Domenge ci-dessus nommé) et mourut en 1669.

18) Amblardet dit Tortollier, né à Choisy, curé de St Maurice d'Alby en 1655, de Choisy où il permute avec Balmont, en 1668, puis avec Lornay en 1686, Marigny, 1691, et mourut en 1700 (Il rédigea probablement le procès-verbal

de 3 faveurs obtenues par les paroissiens d'Alby. Voir *Pouvoir de St François de Sales*, p. 186). Il soutint un long procès au Sénat, au sujet des dîmes du village de Chambère.

19) Bocquet Pierre, né à Annecy, curé de Dingy-St-Clair et de Balmont en 1700, où il mourut en 1722.

20) 1722 : Mauris Jean Bapt., né à Annecy, mourut en 1754, âgé de 77 ans. De son temps, ou peut-être avant son arrivée eut lieu l'incendie de l'Eglise, car il avait si peu d'ornements qu'on lui a donné une robe en soie qu'il a fait teindre pour la transformer en chape ou chasuble (Rd Balleydier).

21) 1754 : Josserand Claude François, né à Annecy, prêtre en 1729, curé de Sevrier puis de Balmont, où il meurt en Février 1783. « Il a plaidé avec la Commune de Balmont pour obtenir les réparations des murs dégradés par l'incendie de l'Eglise et de la cure. » (Rd Balleydier).

22) Astruz Eucher, né à Poisy, prêtre en 1765, resta 18 ans vicaire à Gruffy avant de venir à Balmont. « Il a aussi plaidé avec la commune pour des réparations à la grange de la cure. A la Révolution, il s'est tenu caché pendant quelque temps dans une grange ou une écurie, où on lui portait à manger dans une seille comme à un animal, pour ne pas réveiller les soupçons sur sa présence. Il se retira ensuite chez lui, à Poisy, où, dénoncé, il fut fait prisonnier au Palais de l'Ile à Annecy, condamné à la déportation, par le Tribunal du Mont-Blanc, pour refus du serment ; traîné à Rochefort sur le navire « *Les Deux Associés* » ; mort pendant la traversée, le 21 Nov. 1794, âgé de 55 ans, inhumé au Fort Vaseux, à l'embouchure de la Charente. » (Martyrologe du Clergé, in-18, Paris, 1840, page 8, et Lavanchy, I, 133 ; II, 301).

Pendant plus de 70 ans, Balmont sera privée du bonheur d'avoir un curé ; de 1801 à 1813, cette paroisse sera rattachée à Quintal ; de 1813 à 1825, à celle de Viuz et de 1825 à 1864 à celle de Quintal.

23) Balleydier Pierre, né à Annecy en 1815, prêtre en 1841, fut successivement vicaire à Marlens, Seythenex, En-

tremont, Viuz-en-Sallaz, Cruseilles, curé de Montmin en 1860, Villy-lePelloux, 1863, et Balmont où il fut installé le 12 Nov. 1864, fête de la Dédicace. Nous retrouvons souvent son nom, au cours de cette histoire, car nous avons fait de nombreux emprunts à son Registre de paroisse, dont il a rempli 160 pages, format 30×19, de son écriture fine et très serrée. Son état de santé l'obligea à se retirer à Annecy-le-Vieux en 1889, où il mourut en 1891.

24) Mermoud Joseph, né à Frangy en 1851, prêtre en 1879, vicaire à Entremont et la Rivière-Enverse ; curé de Balmont en 1889 et des Clefs en 1897 où il mourut le 22 Déc. 1927. La Revue du Diocèse, p. 787, nous dit « qu'il était une des belles figures de notre clergé savoyard ; ferme et bon, homme de devoir, strict en même temps que cœur généreux et d'une hospitalité proverbiale, il laisse après lui d'unanimes regrets ; et, ce qui vaut mieux encore, la leçon de ses exemples et l'efficacité de ses prières constantes. »

Il fit construire la belle entrée actuelle de la cure qui était précédemment au Nord et qu'il fit placer au Couchant.

25) Frossard Marie, né à Vailly en 1859, prêtre en 1882, dirigea la paroisse jusqu'en 1911, où son état de santé l'obligea de se retirer dans sa famille. Il a assisté à l'achèvement du clocher de l'église neuve construite sous son prédécesseur, dota ce clocher de deux cloches, meubla l'église du maître-autel actuel et la fit peindre.

26) Pettex François, né à St Michel, Savoie, en 1871, où son père était employé des Eaux et Forêts ; mais la famille Pettex est originaire de St Nicolas, près Flumet. Au Petit Séminaire de La Roche, il fut un brillant élève, couronné du Prix d'Honneur de fin d'études. Artiste, musicien, amateur de vieux livres et parchemins, de tableaux de choix, il le demeura toujours. Prêtre en 1897, il fut nommé vicaire à St Cergues où il dirigea une fanfare et une chorale distinguées. Vicaire à Flumet en 1905, puis Curé de Balmont en 1911, il consacra tout son dévouement à sa famille paroissiale. Il s'attacha surtout à maintenir la paix et l'union entre toutes les familles. Dans cette coquette église, il fait bon

entendre tous les fidèles chanter d'une même voix les chants liturgiques, les hommes sur la tribune, alternant avec les femmes, jeunes filles et enfants dans la nef. La Revue du Diocèse lui a consacré un article nécrologique où il est dit : « L'Abbé Pettex était un doux, un pacifique, un modeste. Curé d'une paroisse selon ses désirs, où d'autres n'auraient trouvé qu'ennui et désœuvrement, il y établit sa tente comme sur un autre Thabor, se donnant avec toute sa piété, sa douceur et sa charité à sa famille paroissiale, qu'il aimait autant qu'il en était aimé. Balmont pleure maintenant son cher pasteur, pieusement décédé le 6 Septembre 1941 ». La paroisse reconnaissante lui a érigé un monument.

Liste des syndics rencontrés au cours de cette étude. — 1608 : Murgier, Longeray, Mestral, Chapuis. 1738 à 1793 : Remondet François, Curtet, Métral, Beauquis, Masson, Chamey, Lacrevaz, Garnier et Carteron.

Depuis la Révolution de 1793, nous voyons revenir à la Mairie chacun de ces noms ; Balmont est donc resté une petite république bien administrée à tour de rôle par chacun des propriétaires terriens.

Liste des familles, telle qu'elle fut établie en 1732 par l'établissement du Cadastre. — A cette date, Balmont comptait 21 familles faisant feu, savoir, au *Chef-Lieu :* Masson Humbert et frères ; Masson Nicolas ; Quarteron Jean ; Quarteron Louis ; Rémondet François ; Rémondet Joseph ; Roux Louis.

Village de Chaux : Beauquis Georges ; Beauquis Henriette ; Cattan Jean ; Chamoy Michel ; Longeray Bernardine ; Longeray François ; trois familles de Murgier, Louis, Nicolas et Pierre.

Village chez Paccot : Lacrevaz Claude Pierre ; Masson Claude et Claude Humbert ; Paris Bernard et Paris Claude.

La surface de la Commune est de 794 journaux ; Dame Marianne Delamard, Veuve de Messire Debertrand de la Perrouse, Marquis de Thônes, possède 260 journaux à Méclaz ; la Cure de Balmont en possède 15 journaux, la Commune 12 journaux ; la Providence d'Annecy, 8 journaux à

Pennossay ; les Religieuses de Ste Catherine, 4 journaux à la Grangette et au Petit-Champ. Il reste donc 495 journaux à diviser entre les 21 familles, soit 25 journaux par famille.

Le Chanoine Buaz d'Annecy possédait un moulin et un battoir à Chaux. lI y avait deux forges, une au Chef-lieu tenue par la famille Quarteron et l'autre à Chaux par la famille Chamoy.

Famille Carteron. — Au début de cette étude nous avons déjà remarqué une alliance de cette famille avec les Nobles Ranguis de Balmont ; dans un minutaire du Notaire P. Desservetta d'Annecy, nous avons trouvé la famille Carteron anoblie, ainsi que l'indique le notaire au folio 275 : « Mariage entre Noble Jean fils de Jean Carteron de Balmont, sommelier de la Comtesse Genevois-Nemours, et Guillaumette, fille de Jean du Pont des Iles, d'Annecy. » (7 oct. 1548). Si la famille Carteron n'arbore plus aujourd'hui des titres de noblesse, elle reste néanmoins attachée à ses vieilles traditions. Nous savons que M. François Carteron et son fils René ont dirigé successivement, et avec beaucoup de compétence, l'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses.